VERENIGDE COMMISSIES VOOR DE JUSTITIE EN VOOR DE BINNENLANDSE ZAKEN, DE ALGEMENE ZAKEN EN HET OPENBAAR AMBT

COMMISSIONS REUNIES DE LA JUSTICE ET DE L'INTERIEUR, DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

van	du
WOENSDAG 2 DECEMBER 2015	Mercredi 2 decembre 2015
Namiddag	Après-midi

La séance est ouverte à 14.40 heures et présidée par MM. Philippe Goffin et Philippe Pivin. De vergadering wordt geopend om 14.40 uur en voorgezeten door de heren Philippe Goffin en Philippe Pivin

Le **président**: Bonjour à toutes et tous, mon collègue, Philippe Goffin, et moi-même coprésidons cette commission mixte Justice-Intérieur à laquelle nous avons le plaisir d'inviter le ministre Geens et le ministre Jambon. Je parle ici sous contrôle de ceux qui étaient à la Conférence des présidents. Il semblerait qu'il ait été convenu, au cours de cette Conférence, que les questions, qui sont nombreuses, soient posées par thème. Nous voulons donc vous proposer de les regrouper dans différents thèmes. À la suite des réponses aux questions, un échange de vues interviendra avec le ministre et celles et ceux qui sont présents mais qui n'ont pas déposé de question.

Les thèmes que nous avons retenus sont les suivants. Il y a le thème des *foreign fighters* auquel on joint la problématique strictement policière. Il y a le thème du radicalisme, que ce soit dans les prisons ou dans les entreprises publiques. Ce sont les deux gros sujets. Il y a le thème des enquêtes judiciaires, celui de la gestion de la menace aux niveaux 3 et 4, et des thématiques plus spécifiques: les armes, le religieux, le contre-discours et enfin la problématique des communes et plus précisément celle de Molenbeek. Sommesnous d'accord de fonctionner de la sorte? (Assentiment)

L'agenda étant fort rempli, Philippe Goffin et moi-même souhaitons insister auprès de vous pour qu'on réduise le temps d'expression au maximum en étant le plus concis possible, de manière à pouvoir tout traiter dans la mesure où, à la suite de cette commission mixte, se tiennent, comme vous le savez, les commissions dites "normales" Intérieur et Justice qu'il faut aussi poursuivre et finaliser. Le message est donc avant tout un message de concision.

Je répète qu'à l'issue des questions posées, un échange de vues peut avoir lieu sur les observations, les remarques qui viendraient compléter les réponses faites par nos deux ministres.

Avec votre accord et sans remarques particulières de votre part, je propose de commencer par la thématique des *foreign fighters*. J'ai devant moi la liste des questions qui sont reprises thème par thème et je donne la parole à M. Olivier Maingain.

- 61 Échange de vues avec le vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, et le ministre de la Justice sur la lutte contre le terrorisme et le radicalisme et questions jointes de
- M. Olivier Maingain au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la circulaire relative au suivi des *foreign terrorist fighters* en provenance de la Belgique" (n° 6645)
- M. Willy Demeyer au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la circulaire relative à l'échange d'informations et au suivi des *foreign terrorist fighters* en provenance de Belgique" (n° 7029)
- M. Éric Thiébaut au ministre de la Justice sur "la décision de créer une section pour les détenus radicaux au sein de la prison d'Ittre" (n° 7208)

- Mme Kattrin Jadin au ministre de la Justice sur "la radicalisation dans les prisons" (n° 7384)
- M. Koen Metsu au ministre de la Justice sur "l'état d'avancement actuel du plan d'action contre la radicalisation dans les prisons" (n° 7610)
- M. Emir Kir au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les moyens mis à la disposition des polices locales dans le contexte des attentats parisiens du 13 novembre 2015" (n° 7486)
- M. Éric Thiébaut au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les attentats parisiens du 13 novembre 2015" (n° 7487)
- Mme Nawal Ben Hamou au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les suites des attentats parisiens du 13 novembre 2015" (n° 7488)
- M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le rôle des polices locales dans la prévention et le 'dépistage' du radicalisme" (n° 7518)
- M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le fichage et la non-interpellation d'Abdelhamid Abaaoud dans le cadre de l'enquête des attentats de Paris" (n° 7519)
- Mme Vanessa Matz au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les attentats de Paris qui se sont déroulés le vendredi 13 novembre dernier et les mesures de sécurité qui sont prises sur notre territoire" (n° 7527)
- M. Franky Demon au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les mesures prises pour lutter contre le terrorisme" (n° 7530)
- M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur "la création d'un comité de coordination pour la lutte contre le trafic d'armes" (n° 7547)
- Mme Kristien Van Vaerenbergh au ministre de la Justice sur "la libération par un juge de la jeunesse bruxellois d'un jeune radicalisé âgé de quinze ans" (n° 7566)
- M. Éric Thiébaut au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'aide aux zones de police locale dans la lutte contre le terrorisme" (n° 7568)
- M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la mise en oeuvre du plan d'action contre la radicalisation dans les prisons" (n° 7573)
- M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "des faits de radicalisme dans des entreprises publiques belges" (n° 7607)
- M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la communication relative aux personnes signalées" (n° 7620)
- M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les mesures d'intervention dans les zones de secours lors d'attaques terroristes" (n° 7640)
- M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les mesures de prévention dans les zones de secours dans le cadre de menace élevée" (n° 7641)
- M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les mesures de sécurité prises devant les centrales de Tihange et Doel" (n° 7655)
- M. Georges Dallemagne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la transmission aux autorités communales d'informations relatives aux personnes faisant l'objet d'un suivi pour radicalisme" (n° 7702)
- Mme Laurette Onkelinx au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les listes de personnes dangereuses transmises à la commune de Molenbeek" (n° 7707)
- M. Gautier Calomne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'information du secteur du commerce en cas de menace terroriste" (n° 7722)
- M. Georges Dallemagne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le plan Molenbeek" (n° 7730)
- M. Philippe Goffin au ministre de la Justice sur "l'ouverture de sections spéciales devant accueillir les détenus radicaux au sein de deux établissements pénitentiaires" (n° 7740)
- M. Koen Metsu au ministre de la Justice sur "le départ en Syrie de l'imam de la mosquée De Koepel et la transmission d'informations de la Sûreté de l'État aux entités fédérées" (n° 7751)
- M. Hans Bonte au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le rôle des administrations locales dans la lutte contre le terrorisme et plus

particulièrement dans la Région de Bruxelles-Capitale" (n° 7761)

- M. Hans Bonte au ministre de la Justice sur "le rôle du parquet de Hal-Vilvorde dans la lutte contre le terrorisme" (n° 7762)
- M. Hans Bonte au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le suivi des *foreign terrorist fighters*" (n° 7763)
- M. Hans Bonte au ministre de la Justice sur "la lutte contre le radicalisme en milieu carcéral" (n° 7764)
- Mme Françoise Schepmans au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le projet BELFI" (n° 7766)
- M. Georges Dallemagne au ministre de la Justice sur "l'inexistence d'un juge d'instruction spécialisé en matière de financement du terrorisme" (n° 7770)
- M. Georges Dallemagne au ministre de la Justice sur "la gestion du niveau 4 pour les bâtiments de justice bruxellois" (n° 7771)
- M. Willy Demeyer au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les mesures de sécurité prises à la suite des attentats parisiens du 13 novembre 2015" (n° 7776)
- Mme Inez De Coninck au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "des membres du personnel signalés comme 'radicalisés' travaillant à la SNCB" (n° 7777)
- Mme Inez De Coninck au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "des combattants partis en Syrie travaillant à l'aéroport de Zaventem" (n° 7778)
- M. Denis Ducarme au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la création d'une équipe de cyberpolice au sein d'Europol" (n° 7780)
- M. Denis Ducarme au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les projets BOUNCE et SSCAT sur les réseaux sociaux" (n° 7781)
- M. Denis Ducarme au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la mise en place de community managers en France dans le cadre du contre-discours sur les réseaux sociaux" (n° 7782)
- M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le screening du radicalisme et du prosélytisme dans les entreprises publiques" (n° 7788)
- M. Philippe Pivin au ministre de la Justice sur "l'avis des autorités fédérales relatif à la reconnaissance des mosquées" (n° 7789)
- M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la mise en place d'un référent radicalisme dans les communes" (n° 7790)
- Mme Kristien Van Vaerenbergh au ministre de la Justice sur "la sécurisation des bâtiments de justice en période de menace terroriste" (n° 7791)
- Mme Sophie De Wit au ministre de la Justice sur "le report de l'engagement d'un expert en matière de lutte contre la radicalisation en milieu carcéral" (n° 7806)
- Mme Sophie De Wit au ministre de la Justice sur "la décision d'imposer un bracelet de cheville électronique aux personnes enregistrées auprès des services d'analyse de la menace" (n° 7807)
- 01 Gedachtewisseling met de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, en de minister van Justitie over de strijd tegen het terrorisme en het radicalisme en samengevoegde vragen van
- de heer Olivier Maingain aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de omzendbrief betreffende de opvolging van de foreign terrorist fighters uit België" (nr. 6645)
- de heer Willy Demeyer aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de omzendbrief betreffende de informatie-uitwisseling over en de opvolging van de *foreign terrorist fighters* uit België" (nr. 7029)
- de heer Éric Thiébaut aan de minister van Justitie over "de oprichting van een afdeling voor geradicaliseerde gedetineerden in de gevangenis van Itter" (nr. 7208)
- mevrouw Kattrin Jadin aan de minister van Justitie over "de radicalisering in de gevangenissen" (nr. 7384)
- de heer Koen Metsu aan de minister van Justitie over "de huidige stand van zaken met betrekking tot het actieplan radicalisering in de gevangenissen" (nr. 7610)
- de heer Emir Kir aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de middelen die de lokale politie krijgt in het licht van de aanslagen van 13 november 2015 in Parijs" (nr. 7486)
- de heer Éric Thiébaut aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken,

belast met de Regie der Gebouwen, over "de aanslagen in Parijs op 13 november 2015" (nr. 7487)

- mevrouw Nawal Ben Hamou aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de gevolgen van de aanslagen in Parijs op 13 november 2015" (nr. 7488)
- de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de rol van de lokale politie bij de preventie en de opsporing van radicalisme" (nr. 7518)
- de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het niet aanhouden van Abdelhamid Abaaoud in het kader van het onderzoek naar de aanslagen in Parijs hoewel hij geseind staat bij de inlichtingendiensten" (nr. 7519)
- mevrouw Vanessa Matz aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aanslagen van vrijdag 13 november in Parijs en de in België genomen veiligheidsmaatregelen" (nr. 7527)
- de heer Franky Demon aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de terreurmaatregelen" (nr. 7530)
- de heer Stefaan Van Hecke aan de minister van Justitie over "de oprichting van een coördinatiecomité voor de strijd tegen de illegale wapenhandel" (nr. 7547)
- mevrouw Kristien Van Vaerenbergh aan de minister van Justitie over "de vrijlating door een Brusselse jeugdrechter van een 15-jarige geradicaliseerde" (nr. 7566)
- de heer Éric Thiébaut aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de hulp aan de lokale politiezones in de strijd tegen het terrorisme" (nr. 7568)
- de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de implementatie van het actieplan met betrekking tot de aanpak van radicalisering in gevangenissen" (nr. 7573)
- de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "uitingen van radicalisme bij Belgische overheidsbedrijven" (nr. 7607)
- de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de communicatie rond geseinde personen" (nr. 7620)
- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de maatregelen voor interventie in de hulpverleningszones in geval van een terroristische aanslag" (nr. 7640)
- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de preventiemaatregelen in de hulpverleningszones in het kader van het verhoogde dreigingsniveau" (nr. 7641)
- de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de veiligheidsmaatregelen bij de kerncentrales van Tihange en Doel" (nr. 7655)
- de heer Georges Dallemagne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de mededeling aan de gemeentebesturen van informatie betreffende personen die opgevolgd worden wegens radicalisme" (nr. 7702)
- mevrouw Laurette Onkelinx aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aan het gemeentebestuur van Molenbeek overgezonden lijsten van gevaarlijke personen" (nr. 7707)
- de heer Gautier Calomne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de informatieverstrekking aan de handelaars bij terreurdreiging" (nr. 7722)
- de heer Georges Dallemagne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het plan Molenbeek" (nr. 7730)
- de heer Philippe Goffin aan de minister van Justitie over "de opening van speciale afdelingen voor geradicaliseerde gevangenen in twee strafinrichtingen" (nr. 7740)
- de heer Koen Metsu aan de minister van Justitie over "het vertrek van de imam van de moskee De Koepel naar Syrië en de informatiedoorstroming van de VSSE naar de deelstaten" (nr. 7751)
- de heer Hans Bonte aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de rol van lokale besturen in de strijd tegen het terrorisme en meer bepaald in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest" (nr. 7761)
- de heer Hans Bonte aan de minister van Justitie over "de rol van het parket Halle-Vilvoorde in de strijd tegen terrorisme" (nr. 7762)

- de heer Hans Bonte aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de opvolging van de foreign terrorist fighters" (nr. 7763)
- de heer Hans Bonte aan de minister van Justitie over "de aanpak van radicalisme in de gevangenissen" (nr. 7764)
- mevrouw Françoise Schepmans aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het project-BELFI" (nr. 7766)
- de heer Georges Dallemagne aan de minister van Justitie over "de vaststelling dat er geen onderzoeksrechters gespecialiseerd zijn in de financiering van terrorisme" (nr. 7770)
- de heer Georges Dallemagne aan de minister van Justitie over "de implicaties van dreigingsniveau 4 voor de Brusselse gerechtsgebouwen" (nr. 7771)
- de heer Willy Demeyer aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de veiligheidsmaatregelen naar aanleiding van de aanslagen in Parijs op 13 november 2015" (nr. 7776)
- mevrouw Inez De Coninck aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "geradicaliseerde personeelsleden bij de NMBS" (nr. 7777)
- mevrouw Inez De Coninck aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "Syriëstrijders tewerkgesteld op de luchthaven van Zaventem" (nr. 7778)
- de heer Denis Ducarme aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de oprichting van een cyberpolitieteam bij Europol" (nr. 7780)
- de heer Denis Ducarme aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de BOUNCE- en SSCAT-projecten op sociale netwerken" (nr. 7781)
- de heer Denis Ducarme aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het inzetten van *community managers* in Frankrijk in het kader van de antipropaganda op sociale netwerken" (nr. 7782)
- de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de screening van werknemers van overheidsbedrijven op radicalisme en proselitisme" (nr. 7788)
- de heer Philippe Pivin aan de minister van Justitie over "het advies van de federale overheid met betrekking tot de erkenning van moskeeën" (nr. 7789)
- de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aanstelling van een radicaliseringsambtenaar bij de gemeenten" (nr. 7790)
- mevrouw Kristien Van Vaerenbergh aan de minister van Justitie over "de beveiliging van justitiegebouwen in tijden van terreurdreiging" (nr. 7791)
- mevrouw Sophie De Wit aan de minister van Justitie over "het uitblijven van de aanneming van een topexpert ter bestrijding van radicalisering in de gevangenissen" (nr. 7806)
- mevrouw Sophie De Wit aan de minister van Justitie over "het voornemen om bij de diensten voor de dreigingsanalyse geregistreerde personen een enkelband op te leggen" (nr. 7807)

Foreign Fighters – Politie Foreign Fighters – Police

Olivier Maingain (DéFI): Monsieur le président, messieurs les ministres, je reviens sur la circulaire du 21 août 2015 prise conjointement par les ministres de l'Intérieur et de la Justice relative à l'échange d'informations et au suivi des combattants terroristes étrangers en provenance de Belgique.

C'est à la fois le député et le bourgmestre qui parle puisqu'il y a des obligations qui pèsent sur les bourgmestres dans cette circulaire qui, quand on en a pris connaissance, laisse parfois quelque peu circonspect – et c'est un euphémisme – quant à la manière d'y donner suite.

Je ne rappellerai pas que cette circulaire vise notamment l'établissement d'une fiche de renseignements personnalisés reprenant les informations de la police, de la Sûreté, des services de renseignement mais aussi des services locaux non policiers, ce qui comprend notamment le personnel des CPAS ou les agents communaux. Ces informations doivent comprendre une évaluation individuelle de la menace que chaque foreign terrorist fighter représente.

Les autorités communales sont donc mises à contribution pour la détection et l'information relatives aux combattants terroristes étrangers mais aussi à l'enrichissement ultérieur de l'information via, par exemple, une enquête de voisinage effectuée par la police locale et aux mesures administratives prises (radiation des registres de la population, non-délivrance de documents d'identité et ainsi de suite).

La task force locale est également chargée de prendre l'initiative dans le cadre du suivi personnalisé des combattants terroristes sauf, dit la circulaire, motif légitime, notion qui vient d'être précisée et sur laquelle je reviendrai.

Une circulaire précédente datant du 25 septembre 2014 obligeait les services communaux à récolter ces informations mais elle était plus précise quant à la nature des missions et elle permettait surtout aux services communaux de rester dans le cadre de leur mission.

On sait, par exemple, que les assistants sociaux et d'autres professions tenues par le secret professionnel ont une réserve déontologique à collaborer à la récolte des informations. J'ai souvent entendu dire que le bourgmestre devait être le confesseur et devait recevoir les informations de ses collaborateurs et de ses services. Il devait lui-même se faire une opinion quant aux suites à réserver à une information reçue et donner éventuellement cette dernière aux services de police. Cela faisait du bourgmestre l'intermédiaire entre ses services locaux et les services de police, et plus particulièrement auprès de l'officier de police de sa zone qui est chargé de faire la liaison avec d'autres services de sécurité.

Cela place évidemment le bourgmestre dans une situation délicate, puisqu'il doit se faire une appréciation sur la base de critères qui ne sont pas définis dans la circulaire. J'ai déjà été amené à recevoir des informations. Je dois apprécier si je ne sers que de boîte aux lettres ou si j'estime que les informations qui me sont communiquées sont de nature à justifier la transmission aux services de police.

Soit dit en passant, dès que vous faites cela, les services de police vous en demandent plus et souhaitent connaître votre source d'information. C'est le bon travail de tout service policier. Mais en principe, à ce moment-là, vous devez dire: "La personne qui m'a donné l'information se retranche derrière son secret professionnel." Vous me direz que, dans certaines circonstances, le secret professionnel peut être levé. Oui, pour autant qu'il y ait le début de la commission d'une infraction pénale. Dans ce cas-là, en effet, on peut lever le secret professionnel. Mais tout cela relève de l'appréciation du bourgmestre. Avouez que ce n'est pas nécessairement l'autorité la mieux placée pour apprécier.

Je reviens au motif légitime qui justifierait que la *task force* locale ne prenne pas l'initiative du suivi personnalisé des combattants terroristes. J'ai relu tant et plus la circulaire. Je n'ai pas trouvé quels sont les critères pour apprécier ce motif légitime. Pour comprendre, je cherche à voir quels seraient les cas de figure.

J'ai aussi un problème avec d'éventuelles personnes revenues des zones de combat mais qui ne sont pas inscrites dans les registres communaux belges. En principe, elles n'entrent pas dans le champ d'application de votre circulaire. Mais leur signalement peut parfois être communiqué aux services de police. Peut-être certains services de police zonale ont-ils été informés, sans que les personnes ne soient reprises sur une liste communiquée au bourgmestre. Il conviendrait de voir ce qu'il en est de ces cas particuliers.

Je voudrais aussi m'assurer que ces missions nouvelles confiées aux communes et aux zones de police locale seront prises en considération dans leur financement. Il ne faut pas rappeler que les dotations de financement des polices zonales ont fait l'objet ces dernières années d'une diminution assez nette, notamment de 2 % de la dotation de base.

Enfin, puisque le temps est compté, une décision du gouvernement est intervenue depuis que j'ai introduit ma question. Dix communes bénéficient d'un budget, finalement modeste – un million d'euros, ce n'est quand même pas la dépense la plus importante dans votre budget – pour pouvoir mieux prévenir la montée du radicalisme. Je ne conteste pas le fait que vous ayez choisi ces dix communes ou villes peut-être les plus concernées. Mais est-il envisagé d'étendre cela au bénéfice d'autres communes? Si oui, sur la base de quels critères? Peut-on dès lors espérer que cette enveloppe budgétaire assez modeste soit appelée à connaître un accroissement pour faire face à des besoins nouveaux?

Je vous remercie.

01.02 Willy Demeyer (PS): Messieurs les présidents, messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais,

tout d'abord, me réjouir de l'occasion qui nous est donnée de poser nos questions dans le cadre du débat entamé au sein de la commission temporaire qui a été mise sur pied. En effet, ces questions se rattachent directement à la grande thématique que nous essayons de traiter.

Je tiens ici à attirer l'attention sur le fait que j'ai déposé ma question, il y a maintenant plus d'un mois, autrement dit avant la survenue des attentats qui servent de fondement à notre réunion. Tout cela pour dire que si ces questions sont importantes, les réponses qui y seront données le seront encore plus, l'objectif étant de faire avancer nos travaux.

Ma question porte également sur la circulaire, concernant l'approche des combattants terroristes étrangers, relative à l'échange d'informations et au suivi des *foreign terrorist fighters* en provenance de Belgique, diffusée le 21 août dernier. Cette question est d'actualité puisque certains semblent, selon *The New York Times*, se rejeter la faute pour ce qui concerne le manque de surveillance des djihadistes.

Le débat sur la question de la responsabilité politique dans le suivi des personnes radicalisées est un débat que tout le monde souhaite, mais encore faut-il que soit assurée la clarté au niveau légal. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je tiens à vous interroger à propos de la circulaire précitée, circulaire que le ministre de la Justice a lui-même qualifiée de non contraignante à l'occasion d'une réponse à une question du 28 octobre dernier.

Monsieur le ministre de l'Intérieur, pourriez-vous répondre aux questions suivantes.

Premièrement, pour ce qui concerne la base légale de la circulaire, l'article 62 de la loi sur la police intégrée dresse une liste limitative des missions d'intérêt fédéral pouvant faire l'objet de directives contraignantes de la part du ministre de l'Intérieur ou du ministre de la Justice. Ce faisant, l'échange d'informations et le suivi des combattants terroristes étrangers relèvent-ils de ces missions? Si oui, pourquoi avoir rédigé une circulaire et non une directive contraignante? Sinon, qu'en est-il de l'habilitation des ministres de l'Intérieur et de la Justice pour organiser une telle collecte d'informations et un tel suivi?

Je voudrais être encore un peu plus précis. Dans ce cas, comment les tâches se répartissent-elles entre le niveau local et le niveau fédéral? Comment s'organisent les responsabilités fonctionnelles entre le bourgmestre et le niveau fédéral? L'ensemble des bourgmestres belges sont attentifs à la réponse que vous voudrez bien nous donner.

En ce qui concerne la composition de la Cellule de sécurité intégrée locale (CSIL) que les bourgmestres doivent créer pour assurer l'échange d'informations, selon les termes de la circulaire, les services sociaux et les services de prévention font partie de cette commission.

Il est aussi question des services locaux non policiers. Or, il s'agit d'un champ infini pour celles et ceux qui connaissent les villes et communes – un CPAS, le pouvoir organisateur d'une école même privée, un club de sport, une ASBL, une bibliothèque, etc. Pouvez-vous clarifier ce point?

En quoi un bourgmestre peut-il être considéré, sur base de la circulaire, comme habilité à donner à des services non policiers des informations générales et particulières sur des individus? En retour, en quoi un bourgmestre peut-il être considéré, sur base de la circulaire, comme habilité à contraindre des services non policiers à donner des informations générales et particulières sur ces personnes?

Actuellement, je rappelle que l'ensemble des policiers n'a pas accès à ces informations. Certains ont accès et d'autres pas. Ici, il est question d'ouvrir cette information à un champ indéfini, voire infini de personnes. Concrètement, un bourgmestre a-t-il le droit de diffuser la liste des combattants terroristes étrangers au sein de la CSIL? Maîtrise-t-on bien toutes les conséquences, notamment juridiques, de cette décision?

Par ailleurs, nous savons que pour certains types de services, le secret professionnel est une obligation légale. La confiance et la sincérité sont des valeurs cardinales d'efficacité de l'action sur le terrain. Selon ce que je comprends, la circulaire n'ayant pas de contenu normatif, pourrait-elle être invoquée en tant qu'habilitation législative permettant la communication de données couvertes par le secret professionnel? Quelle est donc la ligne à adopter si un service refuse de collaborer? Un bourgmestre dispose-t-il d'un pouvoir de contrainte? Si oui, en vertu de quelle disposition réglementaire?

Vous comprendrez, messieurs les ministres, qu'il est nécessaire d'être prudent en la matière, car les

travailleurs sociaux – de même que toute personne habilitée à traiter des informations relatives à des suspicions d'infraction, en l'espèce les services de police et de renseignement – risqueraient de s'exposer aux sanctions réprimant la violation du secret professionnel.

Que l'on me comprenne bien, il ne s'agit pas ici de contester le document en soi, mais je pense qu'il importe de préciser les choses afin que cette circulaire puisse s'appliquer.

Je terminerai par une question encore plus précise. Qu'en est-il de la responsabilité personnelle, pénale et civile des bourgmestres, eu égard à ces recommandations? Peut-être n'iront-ils pas assez loin et, alors, on les considèrera comme des bourgmestres insuffisamment diligents et prudents. Peut-être iront-ils trop loin et, dans ce cas, on leur reprochera de violer les réglementations relatives à la protection de la vie privée.

01.03 **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Messieurs les ministres, ma première question a trait au rôle respectif de la police locale et fédérale.

À la suite des derniers événements, nous avons vu que la première remplissait une mission cruciale dans la collecte des informations indispensables aux analyses de l'OCAM.

Dans le récit de l'enquête qui a succédé au drame parisien, nous avons appris que de nombreux suspects – Salah Abdeslam, son frère Brahim ainsi que Bilal Hadfi, qui a été l'un des kamikazes du Stade de France – étaient connus de l'OCAM et figuraient sur une liste consolidée reprenant huit cents noms de personnes ayant attiré l'attention des autorités par leurs liens avec les combattants en Syrie. Par ailleurs, les frères Abdeslam étaient aussi connus des autorités molenbeekoises, puisqu'ils avaient soit occupé un logement social soit travaillé pour la commune. Nous pouvons donc imaginer qu'ils étaient aussi connus de la police locale.

La police locale a-t-elle reçu des consignes spécifiques concernant les listes qui ont été données? On sait que plusieurs bourgmestres se sont exprimés dans la presse en disant qu'ils avaient reçu des listes de noms et que les consignes n'étaient pas toujours claires. Avaient-ils la permission de faire quelque chose puisque certains disent qu'ils ne pouvaient rien faire? Quelles étaient les consignes précises pour ces listes envoyées aux autorités locales? Les relations avec les autres services de police et de surveillance ont-elles fonctionné de manière optimale? Peut-on déjà tirer certaines conclusions suit aux enquêtes en cours?

La deuxième question a trait au suivi des personnes listées.

Je parlais d'Abdelhamid Abaaoud, qui est décédé lors de l'intervention de la police française en Seine-Saint-Denis, et de Salah Abdeslam. La presse a dénoncé de nombreux allers-retours, en tout cas d'Abdelhamid Abaaoud, entre l'Europe et la Syrie. La question est de savoir si les services de renseignement belges étaient au courant de ces voyages répétés. Si oui, faisait-il l'objet d'une surveillance particulière? Pourquoi n'a-t-il jamais été interpellé lors de ces voyages, pourtant nombreux? L'échange d'informations avec les services d'autres pays et entre services belges aurait-il pu mieux fonctionner ou être amélioré?

01.04 **Georges Dallemagne** (cdH): Monsieur le président, au départ, ma question traitait de Molenbeek mais elle est beaucoup plus large. Je reviens sur une question que j'ai posée au premier ministre la semaine passée en séance plénière et à laquelle il n'a apporté aucune réponse.

The New York Times nous a appris, il y a quelques jours, l'existence de listes de personnes qui sont liées à la filière djihadiste. Ces gens soit sont partis et revenus, soit sont toujours en Syrie, soit ont l'intention de partir en Syrie. C'est comme cela que cette liste a été présentée dans les médias. Je pense que quelques-uns d'entre nous en ont déjà évoqué l'existence à travers les médias ou au Parlement.

Ces listes étaient donc connues et avaient été réclamées de longue date par les bourgmestres, qui les avaient obtenues dès le mois de juin. C'est du moins ce qu'a récemment signalé la bourgmestre de Molenbeek. Visiblement, elle n'est pas la seule à avoir reçu cette liste. Il y aurait, dit-on aujourd'hui, 800 noms. C'est donc une de mes premières questions: combien de personnes figurent-elles aujourd'hui sur ces listes? Quelles sont exactement ces listes? Pourquoi ont-elles été établies?

Elles ont été données aux bourgmestres. Si j'ai bien compris, l'instruction donnée aux bourgmestres a surtout été de ne pas traiter ces cas. Ils avaient l'information selon laquelle telles personnes, sur leur territoire, étaient dangereuses, mais il leur avait été donné instruction de laisser au niveau fédéral, aux

services de sécurité et de renseignement fédéraux le soin de surveiller ces personnes et de traiter la menace qu'elles constituaient. Elles figuraient sur ces listes parce qu'elles constituaient clairement une menace.

Le ministre de l'Intérieur s'est rendu à Molenbeek, le 17 septembre dernier, pour parler du traitement du radicalisme. À ce moment-là, les services de la commune de Molenbeek et lui-même disposaient de ces listes. J'aurais aimé savoir si la réunion de travail qui a eu lieu à Molenbeek a traité de ces questions spécifiquement, et quel a été le partage des tâches réalisé lors de cette réunion. D'après mes informations, il a été très peu question de cette liste et de la manière dont cette menace devait être traitée, tant par les autorités locales que par les autorités fédérales, mais je souhaite plus d'éclaircissements à ce sujet.

Par ailleurs, j'apprends via notre collègue Hans Bonte qu'il a bien reçu une telle liste concernant sa commune. Mais il ajoute qu'il avait une information qui n'était pas communiquée aux bourgmestres de la Région bruxelloise, c'est-à-dire le niveau de dangerosité. Ces individus constituent-ils une menace très importante ou moins importante? Voilà une information qui me semble essentielle et qui figurait sur sa liste. Est-ce exact? Quels étaient les degrés de menace et comment ceux-ci étaient-ils définis? Une discordance dans les niveaux d'information a, semble-t-il, eu lieu entre les bourgmestres bruxellois – du moins ceux que j'ai contactés, et j'en ai contacté un certain nombre - et le bourgmestre de Vilvorde. J'aimerais savoir pourquoi ce bourgmestre-là disposait d'une information essentielle dont ne disposaient pas les bourgmestres bruxellois.

Évidemment, nous savons que certains des auteurs des attentats de Paris figuraient sur ces listes. Il ne s'agissait donc pas de personnes qui étaient hors des écrans radar. Ces personnes avaient été repérées, on savait qu'elles existaient. On connaissait leur menace et leurs antécédents. Pour certains individus, on savait qu'ils résidaient bien à leur domicile, à leur lieu de résidence habituel. Les Abdeslam sont partis de leur résidence habituelle. Leur frère et leur voisin en ont témoigné. Ils ne se trouvaient pas au fond d'une cave quelque part où ils n'étaient pas repérés. Comment ces personnes identifiées sur des listes, clairement menaçantes, ont-elles pu s'organiser dans une bande qui a réuni une dizaine d'individus au moins, sans parler des soutiens logistiques, acquérir des armes, des munitions, des détonateurs, etc. sans que cela ne soit perçu par les services de renseignements et de sécurité, sans qu'elles puissent être identifiées et sans que leurs préparatifs d'attentats ne puissent être déjoués?

C'est évidemment aujourd'hui la question essentielle que je souhaite vous poser, messieurs les ministres. Est-ce que ces informations avaient été partagées avec d'autres services extérieurs, notamment les services français? Est-ce que cette liste est également diffusée auprès d'Interpol? Est-ce que ces informations sont diffusées auprès de certains services de sécurité étrangers qui peuvent nous aider ou nous ont déjà aidés, comme par exemple les services marocains?

01.05 **Laurette Onkelinx** (PS): Monsieur le président, l'avantage de grouper les questions par thème est de ne pas se répéter.

Je serai très brève.

Il est vrai que tout au début, lorsque nous avons été avertis des attentats sanglants à Paris et des responsabilités des uns et des autres, on a entendu le ministre de l'Intérieur dire assez rapidement qu'il fallait 'nettoyer' Molenbeek, une formule qui en a choqué beaucoup.

Dans ce cadre-là, et Molenbeek est évidemment un cas d'école, mais on pourrait aussi parler d'autres communes, le ministre de l'Intérieur dit donc qu'il faut nettoyer Molenbeek. Or il semblerait que les barbares qui ont commis les attentats figuraient sur une liste qu'il a transmise à la bourgmestre de Molenbeek. Est-ce bien le cas? Si c'est le cas, y avait-il bien une convention entre la bourgmestre et le ministre de l'Intérieur pour que les services du ministère de l'Intérieur puissent gérer la menace liée à la présence de ces personnes sur la liste?

Si tel est bien le cas, quelle organisation a été mise en place pour encadrer ces personnes-là? Quels services les ont surveillées? De quelle manière? Et quelle est l'analyse du ministre sur ce qui s'est passé? Comment ces personnes sont-elles passées à travers les mailles du filet?

C'est important d'avoir des questions précises sur le côté. Je sais qu'une enquête parallèle sera menée. Mais il est important d'avoir le point de vue du ministre de l'Intérieur, comme par exemple sur ce qui s'est

passé à Bruxelles-Ville où un des terroristes avait été signalé comme étant retourné en Syrie. C'est la même chose sur la question du lien entre un bourgmestre et le ministère de l'Intérieur: quel service surveille? Quelle est l'évaluation du problème de surveillance qui a produit les événements sanglants que l'on connaît?

O1.06 Hans Bonte (sp.a): U hebt er goed aan gedaan om de thema's te groeperen. Ik vind zelfs dat u er zeer goed aan gedaan hebt om als eerste item het lokale niveau naar voren te schuiven: wat is er gebeurd met de richtlijn en wat is de rol van het lokale niveau in de strijd tegen het radicalisme en in de bescherming tegen potentieel terrorisme.

Dat is inderdaad de cruciale schakel om onze samenleving te beveiligen. Dat blijkt ook uit recente discussies en in de discussies van januari naar aanleiding van de aankondiging van de regering over de richtlijn die definieert wat een lokaal bestuur moet doen met geradicaliseerde personen, die wij trouwens ook in deze gemengde commissie gehad hebben.

Maatregel nr. 6 van de 12 toen was het herbekijken van bestaande richtlijnen om preciezer te definiëren wat burgemeesters en lokale besturen moeten doen, wat heeft geresulteerd in de foreign-terrorist-fightersrichtlijn van 21 augustus jongstleden. Wij hebben het debat over de richtlijn en de verwachtingen en de rol van de lokale besturen in verband met de aanpak van radicalisme en de bescherming van de samenleving tegen radicale elementen dus al bij herhaling gevoerd, collega's, ook in deze commissie.

De politieke vraag die hier links en rechts circuleert, is de volgende: konden wij vermeden hebben dat de aanslagen in Parijs voor een groot stuk voorbereid werden in Molenbeek en Brussel? Ik weet het niet, maar ik heb wel het zeer sterke aanvoelen dat de kans dat die vanuit ons land georganiseerd zouden zijn, een pak minder groot geweest zou zijn geweest – dat blijkt trouwens ook uit het debat – als de richtlijn overal correct toegepast was.

Ik verklaar mij nader. Vooraleer mijn vragen te stellen, wil ik enkele cruciale elementen toelichten uit de foreign-terrorist-fightersrichtlijn van 21 augustus, die beperkt verspreid werd, maar wel verstuurd is naar alle burgemeesters, korpschefs en alle veiligheidsinstanties van ons land.

Ten eerste, de ambitie van de richtlijn is niet meer of minder dan dat de opvolging van personen die geradicaliseerd zijn, zichtbaar en aanklampend gebeurt op het lokale niveau – ik heb dit vanuit de oppositie toegejuicht toen de minster daar in het Parlement de aandacht op heeft gevestigd. De richtlijn zegt zeer duidelijk dat de lokale opvolging, ook inzake informatiedoorstroming, dient te gebeuren in samenwerking met de lokale autoriteiten, met de gemeenten. In een andere alinea van de richtlijn wordt het nog duidelijker. Ik citeer: "Om deze omzendbrief ten volle uitwerking te geven, is er nood aan een lokaal gemeentelijk overlegplatform, een lokale integrale veiligheidscel, LIVC, waar de informatie-uitwisseling tussen de sociale en preventiediensten, de lokale taskforce en de bestuurlijke autoriteiten plaatsvindt". De omzendbrief zegt: "De burgemeester dient hiertoe het initiatief te nemen". Hij moet dus een dergelijke LIVC oprichten om op die manier alle informatie te vergaren. Zo kan ook op een goede manier werk worden gemaakt van het zichtbaar en aanklampend opvolgen van personen die als geradicaliseerd geportretteerd staan.

Ik zou de richtlijn nog verder kunnen toelichten, maar ik zal dat niet doen. Ik herinner de collega's er gewoon aan dat we het debat hier effectief gehad hebben, hier buiten eveneens.

Ik heb de minister er bij herhaling op gewezen dat er inzake veiligheid in ons land weinig gebeurt. Als een aantal steden hun huiswerk goed doen – zoals misschien Mechelen, Antwerpen en wat ik probeer te doen in mijn stad –, is men daar eigenlijk inzake veiligheid weinig bij gebaat als men dat niet overal ziet gebeuren. Dat is precies wat ik onder de aandacht heb proberen te brengen, ook de voorbije dagen.

Mijnheer Dallemagne, voor alle duidelijkheid, de extra informatie die ik krijg, komt er niet, omdat ik een Vlaming ben. Ik zeg het u, dat gebeurt niet omdat ik burgemeester ben van een Vlaamse stad die voor een stuk ingehaakt ligt tussen Brussel en Schaarbeek, wel omdat we in mijn stad een LIVC opgericht hebben waar de informatie toekomt en waar met die informatie ook iets gebeurt. Daarom weten wij misschien beter dan anderen – volgens u toch, ik ben er niet zeker van – wat de dreigingsniveaus zijn, ook omdat we ons richten tot de bevoegde instantie, het OCAD.

Mijnheer de voorzitter, ik heb mijn vragen ook schriftelijk ingediend.

Ten eerste, in welke mate werden de gemeenten gesensibiliseerd over de rol die zij als lokaal bestuur

dienen op te nemen in het kader van de richtlijn? Ik heb bijvoorbeeld wel instructies gekregen van mijn gouverneur. Ik heb ook de rondzendbrief bekeken, net zoals de korpschef. De kwestie kwam uitvoerig aan bod in het politiecollege bij ons, evenals op het niveau van het stadsbestuur. Mijn vraag aan de federale regering is: welke initiatieven heeft het federale niveau genomen om na de publicatie van de rondzendbrief de lokale besturen te sensibiliseren?

Een tweede vraag betreft specifiek het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, ook een beetje omdat ik geschokt ben door uitspraken van mijn collega in *The New York Times*. Hoeveel van de 19 Brusselse gemeenten hebben op dit moment een lokale integrale veiligheidscel opgericht, waartoe de burgemeesters via de rondzendbrief werden aangezet? Er zijn 19 gemeenten en ik had graag geweten welke gemeenten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een LIVC hebben opgericht en wanneer dat desgevallend zou gebeurd zijn.

Een derde element is effectief de dreigingsanalyse per persoon. Elke burgemeester die te maken krijgt met het probleem, zal ongetwijfeld lijsten hebben gekregen of inzage daarin hebben gekregen, eventueel via het politiekorps. Mijnheer de minister, hoeveel individuele dreigingsanalyses zijn er gebeurd op het totaal van de lijst personen die het OCAD bijhoudt? Hoe zit het met de achterstand?

Een laatste element is de informatiedoorstroming, die zo cruciaal is. Daarover moet ik hier getuigen dat efficiënte informatiedoorstroming bijzonder moeilijk is tussen bijvoorbeeld mijn politiezone en de aangrenzende. Soms wordt informatie zelfs niet doorgegeven. In elk geval, er is aangekondigd dat informatie op een dynamischere manier en minder statisch zou doorstromen, wat opnieuw extra risico's met zich brengt. Wat is de precieze stand van zaken in dat verband? Zal de dynamische informatiedoorstroming effectief op 1 januari starten met de dynamische databank? Om welke reden kan die dynamische databank, waar bijna alle veiligheidsdiensten om smeken, pas op 1 januari van start gaan?

Tot daar mijn vragen over het eerste hoofdstuk.

01.07 Françoise Schepmans (MR): Monsieur le président, ma question est en lien avec cette problématique mais concerne le projet BELFI. Cette question plus technique pourrait faire l'objet d'une question écrite mais on m'a informé qu'aucune question écrite n'était possible dans le cadre de la discussion.

Le **président**: Cela n'est pas possible quand la question est jointe.

01.08 **Françoise Schepmans** (MR): Monsieur le président, je profite du fait que je peux développer ma question orale pour revenir sur ce que j'ai pu entendre concernant la problématique molenbeekoise puisqu'elle est mise en évidence.

Je désire apporter certaines précisions en rappelant qu'à l'instar d'autres bourgmestres, j'ai reçu la liste de noms transmise à titre confidentiel par le chef de corps de la zone de police de Bruxelles-Ouest en ce qui concerne Molenbeek-Saint-Jean.

À la suite de la communication de ces listes, une réunion de police est organisée chaque semaine pour la prévention avec le chef juriste de l'administration communale. Ils se réunissent pour évoquer des problématiques dont celle du radicalisme. Un certain nombre de décisions ont été prises par moi-même en tant qu'autorité administrative. Il s'agit de la radiation des registres de la population de toutes les personnes suspectées d'être partie en Syrie. La police locale était chargée de mener une enquête. Sur les 85 noms, il y en a 41 qui ont été radiés. Je rappelle également que ces listes comprennent des personnes présumées ou suspectées. Ce ne sont pas des listes de personnes pour lesquelles on a des preuves.

Ensuite, dans la limite de ses compétences, la police locale a également procédé à des auditions. Des informations ont été transmises au niveau fédéral. Comme vous le savez, la police locale n'est pas compétente pour les dossiers judiciarisés traités par la police fédérale. Des enquêtes ont été réalisées sur les activités liées à certaines personnes figurant sur la liste. Nous avons mis en place des séances de sensibilisation et de formation à l'attention des services de première ligne tels que les enseignants et les éducateurs.

Enfin, notre fonctionnaire "radicalisme" qui a été engagé voici un peu plus d'un an, au mois d'octobre, à l'instar d'autres communes, a mis en place des séances de sensibilisation et de formation, a assuré le suivi des familles qui étaient confrontées à cette problématique et a évité de probables départs. Ce sont les

précisions que je souhaitais apporter par rapport aux questions qui ont été évoquées. Pour le reste, je vais développer ma question qui concerne le projet BELFI.

Le projet BELFI a été lancé en 2014 par la police judiciaire fédérale de Bruxelles, sous la coordination du parquet général et de l'auditorat général, en étroite collaboration avec le parquet fédéral, les quatre auditorats du travail ainsi que FAMIFED, l'ONEM et l'Inspection sociale. L'objectif de ce projet est d'identifier les fraudes sociales de personnes parties s'enrôler dans les rangs de l'État islamique en Syrie.

Pour être mené à bien ce projet a besoin d'une bonne collaboration entre tous les acteurs. Mais, il y a quelques mois, était soulevée la problématique de la collaboration des centres publics d'action sociale (CPAS) au projet car certains d'entre eux ne souhaitaient pas fournir d'informations aux enquêteurs, se retranchant derrière le secret professionnel.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes.

Pouvez-vous nous donner les résultats du projet BELFI dont vous disposez? Combien de personnes parties en Syrie et bénéficiant d'une allocation, que ce soit un revenu d'intégration sociale ou d'autres allocations, ont-elles été identifiées? Á combien le montant total de l'indu est-il estimé actuellement? Des montants ont-ils déjà été récupérés? Une procédure est-elle prévue à cette fin? Qu'en est-il de la collaboration des CPAS? Le projet BELFI a été lancé sur le territoire de la Région bruxelloise. Qu'en est-il des deux autres Régions du pays qui connaissent également un nombre de départs vers la Syrie? Des projets similaires sont-ils en cours ou sont-ils prévus?

01.09 **Emir Kir** (PS): Monsieur le président, je poserai, pour l'essentiel, mes questions au ministre de l'Intérieur, M. Jambon.

Monsieur le ministre, je voudrais partir de vos déclarations, des constats que vous avez eu l'occasion, depuis les attentats de Paris, de partager avec nous. Vous avez, à chaud, très vite déclaré, ce que disait notre chef de file, Laurette Onkelinx, qu''il fallait nettoyer la commune de Molenbeek".

À cet égard, j'aimerais comprendre votre propos et connaître les mesures que vous souhaiteriez mettre en place dans cette commune. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour rappeler que la question du terrorisme et du radicalisme relève de l'international et du fédéral. La responsabilité locale n'est certes pas à négliger, mais d'abord et avant tout, cette question est d'ordre international et national, puisque le terrorisme, aujourd'hui, touche plusieurs villes, plusieurs capitales, plusieurs pays dans le monde.

Or, dans votre communication, monsieur le ministre, soigneusement serinée, vous avez donné plus que le sentiment que seule la commune de Molenbeek était ciblée et que les bourgmestres précédents et actuel seraient responsables du berceau du terrorisme. Il est particulièrement déplacé qu'une commune, avec sa population, soit systématiquement stigmatisée.

Par contre, j'apprends par voie de presse que, lorsque vous prenez une mesure dans la lutte contre le radicalisme au niveau local, vous n'oubliez pas les communes de Flandre, les villes de Flandre. Anvers va recevoir des moyens ainsi que Malines, Maaseik et Vilvorde. Du côté wallon: Verviers, Liège. Et à Bruxelles, à côté de Molenbeek, on cite Schaerbeek, Bruxelles-Ville et Anderlecht.

Il y a un peu d'indécence à jeter l'opprobre sur une seule entité ou sur une seule Région qui, on le sait, n'a pas la responsabilité première de lutter contre le terrorisme ou le radicalisme. Cette responsabilité, monsieur le ministre de l'Intérieur, monsieur le ministre de la Justice, c'est d'abord votre responsabilité dans ce gouvernement.

Sur la base de ce qui précède, je voudrais vous interroger sur les politiques que vous menez depuis le début de la législature. Dans un premier temps, votre gouvernement a pris des mesures pour réduire les budgets de la sécurité, de la prévention et de la Justice. Aujourd'hui, en regard des circonstances exceptionnelles, le gouvernement a annoncé des moyens nouveaux dans la lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

Nous souhaiterions connaître le détail des mesures que vous allez prendre pour pallier les carences de nos services fédéraux et locaux.

Vous aviez annoncé, l'année passée, la création d'une réserve de 100 millions d'euros dédiés aux politiques

de sécurité. Comment ce montant a-t-il été utilisé? Quelle part a-t-elle servi à financer des besoins ou projets de police locale? Lesquels en particulier?

Nous savons qu'en cas d'attentat, nous n'avons pas de réserve de policiers fédéraux. Allez-vous assurer, en cas d'attentat ou d'événement grave, une réserve de police fédérale suffisante avec au moins 300 policiers?

La question de la dotation fédérale, reprise également par mon collègue Olivier Maingain, constitue un volume important des budgets des zones communales. Elle a été diminuée en 2015. Cette dotation sera-t-elle revue cette année? Depuis de nombreuses années, les pouvoirs locaux demandent la révision de la norme KUL qui fixe la répartition des montants entre les différentes zones. Envisagez-vous de revoir cette norme afin de donner les moyens aux communes pour exercer leur police et leurs missions de proximité?

Allez-vous aussi répondre favorablement aux demandes des bourgmestres de la Région bruxelloise et des zones de police concernant leur protocole? Je pense notamment aux équipements et au matériel dont ils ont besoin pour pouvoir fonctionner.

Vous avez annoncé une mesure en faveur des communes qui disposent d'un coordinateur radicalisme. Je suis certain que vous savez que toutes les communes travaillent dans le domaine du radicalisme. Ce n'est pas parce que l'on ne dispose pas d'un coordinateur radicalisme, que l'on n'y travaille pas. Ma commune, Saint-Josse, y travaille dans le cadre d'une politique de prévention. Allez-vous investir davantage dans les politiques de prévention qui, comme vous le savez, restent le premier moyen d'anticiper les problèmes d'exclusion sociale, de délinquance ou, dans un certain nombre de cas, des faits de radicalisme?

Je me joins à ma collègue Françoise Schepmans pour m'enquérir du suivi que vous et le ministre de la Justice comptez réaliser sur les personnes listées comme potentiellement terroristes.

Le **président**: Monsieur Ducarme, retenu à la commission de la Défense, ne posera pas ses questions.

01.10 Éric Thiébaut (PS): Monsieur le président, messieurs les ministres, j'aimerais attirer votre attention sur la situation des zones rurales.

Bruxelles, il y a deux semaines, était en état d'alerte de niveau 4. Toute personne suivant les actualités avait accès à cette information de manière brute. En tant que bourgmestre d'une petite commune, j'ai reçu des coups de fil de parents qui s'inquiétaient de savoir si l'école ouvrait. Quand il s'est agi de fermer les écoles, certains n'ont pas compris que ce n'était que sur la Région bruxelloise.

Toujours est-il que nous sommes partout en niveau 3, niveau d'alerte qui, pour les zones de police de tout le pays, implique vraiment beaucoup de contraintes. Considérons une commune comme la mienne qui compte six agents de quartier: ils doivent porter des gilets pare-balles, sortir par deux alors qu'un policier doit aussi pouvoir rester dans chaque commissariat. Le travail de quartier devient très difficile depuis quinze jours. Si vous ajoutez à cela, comme dans ma zone de police, une zone frontalière de quarante kilomètres avec la France, vous imaginez le nombre d'hommes qu'il a fallu mobiliser. En même temps, nous avons été sollicités par Bruxelles pour envoyer des renforts.

Je me demandais dès lors si vous étiez aussi conscient de la situation des communes rurales dans la gestion de cette crise. Êtes-vous aussi conscient de la nécessité de renforcer les contrôles à la frontière française? Depuis quinze jours, quotidiennement, sur l'autoroute, il y a entre cinq et dix kilomètres de file avant la frontière française. S'il y avait plus d'hommes pour procéder aux contrôles, ceux-ci se feraient plus rapidement.

En matière de lutte contre le radicalisme, vous annoncez des moyens supplémentaires. Vous avez parlé de dix grands centres urbains plus spécifiquement touchés, mais le radicalisme peut se développer dans toutes les communes du pays. Je voudrais vous rendre attentif à cet élément-là. Je pense qu'il ne faut pas limiter uniquement aux centres urbains l'effort de lutte contre le radicalisme que vous allez faire. Des communes plus petites présentent des risques aussi. Envisagez-vous des aides spécifiques pour les plus petites zones de police?

Enfin, pour embrayer sur la question de mon collègue Emir Kir, je ne comprendrais pas que vous n'augmentiez pas les dotations aux zones de police dans le prochain budget fédéral.

01.11 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, we proberen de manier van werken te begrijpen. De manier van werken is de voorbije twaalf uur ongeveer zeven keer veranderd, maar ik zal proberen zo goed mogelijk op de vragen te antwoorden.

Ik moet eerlijk zeggen dat ik op het moment ook nog geen antwoord kan geven op een aantal vragen die zijn ingediend en of ook gesteld. De meeste vragen zal ik wel kunnen beantwoorden en, zoals u van mij gewend bent, zal ik dat tamelijk in detail doen.

De redenen waarom een aantal vragen niet beantwoord kan worden, liggen voor de hand. Deels is dat zo omdat het antwoord deel uitmaakt van het lopend gerechtelijk onderzoek. U zult het met mij eens zijn dat we dat onderzoek niet in gevaar mogen brengen. Andere vragen, over de gevolgde procedures, de adequate inzet van middelen en personeel en dergelijke, kan ik eveneens niet beantwoorden, omdat de evaluatie en de analyse daarvan nog moet gebeuren door de verschillende controleorganen van de politiediensten. De acties zijn dan ook nog volop aan de gang.

Specifieke informatie over dreigingsniveaus van gebouwen, sites of personen en de daaraan gekoppelde maatregelen, zal ik u ook niet meedelen, om de veiligheid van het personeel van de instellingen zo veel mogelijk te garanderen. Ik engageer me er wel toe om de vragen die nu niet beantwoord kunnen worden, bij te houden en vanaf het moment dat ik de antwoorden heb, ze aan de voorzitter van de commissie te bezorgen. Ofwel doen we dan een sessie, ofwel kan ik dan de antwoorden schriftelijk bezorgen. Ik laat het aan de wijsheid van de commissieleden over, om daarover te oordelen.

Ik zal proberen de vragen thematisch te behandelen.

Commençons avec la circulaire relative aux Foreign Terrorist Fighters.

Conformément à l'accord de gouvernement, la circulaire *Foreign Terrorist Fighters* règle la gestion des informations relatives à ce type de terroristes, la coopération entre les services et les différentes autorités ainsi que les modalités du suivi. En d'autres termes, elle s'adresse à tous les partenaires de la chaîne de sécurité et ne porte pas uniquement sur les missions de la police intégrée. Les ministres de la Justice et de l'Intérieur exerçant la tutelle sur les services concernés par la collecte des informations et le suivi des *foreign terrorist fighters* (FTF), une circulaire ministérielle "terrorisme" commune constituait l'instrument adéquat pour régler les relations entre chacun des services.

L'optique de cette circulaire est d'instaurer un climat de coopération constructive entre tous les acteurs. Dès lors, elle incite les bourgmestres à créer une Cellule de sécurité intégrée locale (CSIL) – M. Bonte y a déjà fait allusion – au sein de laquelle les autorités locales, la police, les services sociaux et les services de prévention affineront le suivi personnalisé des FTF qui sont revenus. Il ne s'agit toutefois pas d'une obligation, mais mon collègue Koen Geens et moi-même sommes convaincus de sa nécessité. À notre avis, la CSIL doit être un forum de coordination, de discussion et d'échange d'informations, mais ni la circulaire ni la création de cette cellule n'ont pour objectif d'obliger les services sociaux à transmettre des informations. L'échange de renseignements se fera dans le respect des missions et du cadre légal de chacun des acteurs. La composition de cette cellule pourra être très variée, avec divers partenaires chargés de la prévention. Il appartiendra aux bourgmestres d'en juger.

En tant qu'autorité de police administrative, le bourgmestre recevra les informations dont il a besoin pour bien remplir sa mission. Une fiche d'informations standardisée sera établie pour chaque FTF à l'intention des autorités administratives. Ces documents serviront de base à la discussion au sein de la CSIL et à la manière de satisfaire le besoin de savoir. Il n'est donc pas question de fournir des listes. L'information permettra non seulement aux bourgmestres, mais aussi aux services de prévention de bénéficier d'une vue plus étendue de la situation des FTF, afin de pouvoir assurer le meilleur suivi possible. Le but est de procurer suffisamment de renseignements, de sorte que chaque service, chaque organisme puisse apporter sa contribution dans le cadre de la description normale des tâches.

Vous me demandez ensuite de définir la notion de motif légitime qui permettrait aux autorités locales de se soustraire au suivi des FTF sur leur territoire. Ce concept n'est pas employé dans la circulaire. La faculté leur est toutefois offerte de se soustraire au suivi. Cependant, dans certains cas, il est possible de se soustraire au suivi visible et continu qui est la norme. Cette possibilité existe lorsque l'analyse de la menace de l'OCAM révèle un danger pour la sécurité personnelle des personnes chargées du suivi, mais également lorsque les autorités judiciaires ou les services de renseignement estiment que leurs recherches opérationnelles

seraient mises en péril.

Le fait qu'une personne soit inscrite dans les registres communaux ne constitue pas en soi un critère pour engager le suivi. Une fois la présence d'un FTF potentiel établie - grâce à des informations provenant de la famille ou du cercle d'amis, par exemple ou à des informations sur le terrain récoltées par les services de sécurité - et la confirmation par l'OCAM que cette personne est effectivement un *foreign fighter*, le suivi est initié tel que décrit dans la circulaire.

La circulaire concerne les *foreign fighters* originaires de Belgique. Les autres *foreign fighters* qui n'ont aucun lien direct avec notre pays sont suivis grâce au fonctionnement régulier des services qui collectent souvent les informations relatives à ces personnes à partir d'échanges d'informations internationaux entre les services de sécurité.

Qu'en est-il des moyens relatifs aux projets portés dans le cadre des contrats de prévention et de sécurité? L'arrêté royal du 7 novembre 2013 relatif au Plan stratégique de sécurité et de prévention prévoit que 35 074 835 euros sont octroyés annuellement, montant réparti entre les 109 villes et communes reprises dans ledit arrêté. Ces villes et communes déterminent elles-mêmes les phénomènes à traiter en fonction des indications qui ressortent de leur diagnostic local de sécurité.

À ces moyens, il convient d'ajouter ceux définis par l'arrêté royal du 20 octobre 2015, soit 15 498 000 euros. Dans ce cas, les 29 villes reprises dans l'arrêté peuvent choisir d'allouer les moyens ainsi octroyés soit à leur zone de police, à titre de contribution au fonctionnement, soit à la lutte contre la criminalité, les nuisances et le sentiment d'insécurité. Sur ce montant, 600 000 euros sont attribués aux 10 villes pilotes dans le cadre de la prévention du radicalisme.

Pour être tout à fait complet, il faut ajouter les moyens alloués aux communes bruxelloises dans le cadre des sommets européens. Il y a 55 millions d'euros qui sont prévus et répartis entre les zones de police et les communes bruxelloises par la Région de Bruxelles-Capitale.

Mijnheer Bonte, u had vragen over de lokale veiligheidscellen.

De steden en gemeenten werden inderdaad in kennis gesteld van de vraag tot oprichting van een LIVC via de rondzendbrief van augustus 2015. Conform de rondzendbrief dienden de steden en gemeenten te zoeken naar een concrete invulling van het instrument, dat de LIVC vormt. De invulling dient te gebeuren op basis van de opportuniteiten en noden van elke stad of gemeente. Wanneer de oprichting van een LIVC zou leiden tot onduidelijkheid, kan een verheldering gevraagd worden binnen de National Taskforce van het plan R –Radicalisering.

Ik wil de stand van zaken in verband met de LIVC's voor de negentien Brusselse gemeenten overlopen.

In Stad Brussel is de LIVC samengesteld en werkend. In Elsene en Sint-Lambrechts-Woluwe is de implementatie aan de gang. In Sint-Pieters-Woluwe en Etterbeek is de implementatie aan de gang. In Sint-Gillis is de LIVC samengesteld en werkend. In Vorst bestaat er nog niets. In Anderlecht is de LIVC samengesteld en werkend. In Schaarbeek is de cel samengesteld en klaar om opgestart te worden. In Sint-Joost-ten-Node bestaat er nog niets. In Oudergem is de LIVC samengesteld en werkend. In Watermaal-Bosvoorde bestaat er nog niets. In Ukkel is de LIVC samengesteld en werkend. In Sint-Jans-Molenbeek is de LIVC samengesteld en werkt. Die cel is er een voor Sint-Jans-Molenbeek, Ganshoren en Jette samen.

Quelles mesures concrètes les services de police peuvent-ils prendre à l'égard d'individus radicalisés?

De aanpak van de geradicaliseerde individuen en, meer nog, van radicaliserende vectoren, is bij de overheid niet alleen een taak van de politie, maar van verschillende diensten van het federale en de gefedereerde niveaus. In het raam van plan R werken zij samen om een goed beeld te krijgen van de radicalisering. Wederom in samenspraak nemen zij maatregelen binnen hun bevoegdheden om het probleem aan te pakken of stellen zij maatregelen voor. Daarnaast worden synergieën ontwikkeld met het maatschappelijke middenveld, dat een cruciale rol speelt bij het voorkomen van radicalisering, onder meer via de lokale integrale veiligheidscellen, die nu overal te lande worden opgericht.

De maatregelen die de partners van plan R kunnen nemen, kunnen ruwweg worden verdeeld in drie

categorieën: ten eerste, maatregelen om informatie te verkrijgen teneinde radicalisering vroegtijdig te identificeren en het fenomeen op te volgen; ten tweede, maatregelen die preventief de kwetsbaarheid voor radicalisering van personen verminderen; ten derde, maatregelen die verstorend werken op de vectoren van radicalisering.

De politie heeft in dat domein weinig concrete en praktische mogelijkheden. Radicalisering is immers geen misdrijf, waardoor de mogelijke actie van de politie zich in de context van de bestuurlijke politie bevindt. In die context zijn de mogelijkheden van de politiediensten om informatie in te winnen en actie te ondernemen, veeleer beperkt. In het licht van de gebeurtenissen moeten we minstens nadenken over de mogelijkheden van de politie om informatie in te winnen met het oog op het afwenden van dreigingen voor de openbare veiligheid en orde.

Consciente de la nécessité de partager les pratiques locales, l'unité Radicalisme de la direction générale Sécurité et Prévention au sein du SPF Intérieur organise régulièrement des réunions de coordination avec les communes qui ont inscrit le phénomène Radicalisme dans leur plan stratégique et/ou celles qui reçoivent le subside spécifique déjà mentionné.

Ces réunions de coordination sont indispensables pour partager les pratiques au niveau local. Soucieux d'encore renforcer les initiatives locales, nous avons, par le biais de l'arrêté royal Politique d'impulsion, prévu un budget d'un million pour ces dix communes afin que celles-ci puissent prendre de nouvelles initiatives dans le cadre de la prévention de la radicalisation. La répartition du montant a été réalisée compte tenu d'un certain nombre de paramètres, à savoir le nombre de foreign fighters qui sont revenus, l'expertise et les bonnes pratiques existantes, ainsi que le contexte de grande ville et le contexte géographique.

Cet arrêté royal publié le 23 novembre de cette année-ci prévoit notamment l'échange des pratiques mises en place localement et rappelle l'importance du supralocal. L'objectif est en effet de soutenir les initiatives ayant un impact supralocal et de concevoir des initiatives qui pourraient être partagées avec les autres communes, que celles-ci disposent ou non d'un plan stratégique.

Un nouveau budget de 425 000 euros est réparti selon la décision du Conseil des ministres du 27 novembre dernier, entre cinq autres communes: Charleroi, Courtrai, Genk, Menen et Saint-Gilles. Les objectifs de cette initiative sont les mêmes que pour le premier arrêté royal Politique d'impulsion.

Pour ces quinze communes, des réunions de coordination se tiendront tous les quatre mois pour échanger sur l'état d'avancement. Des délivrables seront fournis à la fin de l'année. Ceux-ci pourront rencontrer la volonté des autres communes de bénéficier de cette expertise.

En ce qui concerne les informations supplémentaires sur les trois auteurs identifiés, ceux-ci étaient connus des services de police et de renseignement et avaient été signalés.

Les dossiers en cours et les dossiers traités nous apprennent que les *foreign fighters* utilisent peu leur téléphone mais privilégient plutôt d'autres canaux de communication dont le message ne peut être intercepté de manière légale par les services de police et la Justice.

Pour voyager, ces personnes utilisent bien souvent de faux documents ou des documents falsifiés, ou elles utilisent les passeports de sosies.

Des moyens supplémentaires ont été dégagés pour la problématique de la radicalisation et du terrorisme.

Daarop kan ik antwoorden dat de regering uit de enveloppe Veiligheid van 200 miljoen euro de volgende bedragen in 2015 aan de federale politie heeft toegekend om zich te versterken op het vlak van terrorisme en cybercriminaliteit: 27 miljoen euro, waarvan 12 miljoen euro om de opdrachten van Defensie te betalen; vier miljoen euro om de meerkosten van het dreigingsniveau 3 te financieren; 10 691 000 euro om bijkomend personeel te bekostigen voor de speciale eenheden, de FGP's, de terreur- en de cyberdiensten, waarbij het om 250 FTE's gaat; twee miljoen euro om de algemene werking van de gerechtelijke zuil te verbeteren. Voorts is er ook in een impulsfonds voorzien voor de gemeenten en steden waar die problematiek zich sterk voordoet, waarbij in een miljoen euro is voorzien voor tien reeds eerder geselecteerde steden en 450 000 euro als een tweede impuls voor vijf bijkomende steden.

Sommige van die financiële middelen moeten nog omgezet worden in uitgevoerde acties, vooraleer men op

het terrein de vruchten ervan zal kunnen zien. Tussen het moment van de beslissing van een aanwerving en het moment waarop we die aanwervingen op het terrein zien, zit nu eenmaal wat tijd.

Voor 2016 komt er nog 400 miljoen euro bij.

J'en viens aux listes de combattants et au nombre de personnes y figurant. Les chiffres que je vais vous donner datent du 29 octobre 2015. On distingue cinq catégories. La première regroupe des individus présumés être en Syrie ou en Irak. Ils sont 273, dont 80 sont supposés morts au combat et 193 présents en Syrie ou en Irak. La catégorie 2 regroupe les personnes présumées en route et compte 13 noms. La catégorie 3 regroupe les personnes dont la présence en Belgique est présumée après un séjour en Irak ou en Syrie. Elle compte 134 noms. La catégorie 4 concerne les tentatives échouées et regroupe 65 personnes. Enfin, la catégorie 5 regroupe les candidats potentiels, au nombre 352.

Le signalement des *foreign fighters* se fait même au niveau SIS et Interpol et les informations sont partagées avec Europol et Interpol. Les informations concernant toutes les personnes de cette liste sont échangées aux différents niveaux, Schengen Information System, Europol et Interpol.

Il y a quelques mois, la Belgique ainsi que trois autres pays étaient les seuls à fournir de l'information à Europol. Les choses se sont améliorées car heureusement il y a eu une pression européenne sur ce plan, mais les choses n'allaient pas de soi.

L'OCAM dispose lui-même de données au sujet de personnes ayant participé à des conflits étrangers dans un contexte de terrorisme ou d'extrémisme. Dans ce contexte, des résidents belges étaient surtout attirés par des groupements djihadistes présents en Syrie et en Irak.

Selon les derniers chiffres disponibles, il s'agirait au total de quelque 420 individus, 134 d'entre eux étant entre-temps revenus en Belgique, 80 sont morts lors de combats en Syrie ou en Irak. D'après les estimations, environ 193 résidents belges sont actuellement présents au sein de groupements djihadistes en Syrie ou en Irak, et 13 seraient en route.

En outre, trois Belges ont été condamnés pour avoir participé aux activités d'Al-Shabaab en Somalie. Ils y ont séjourné pendant la période 2011-2013. Un Belge combattrait aux côtés des rebelles pro-russes en Ukraine. La plupart des combattants syriens disposent de la nationalité belge (76 %) suivis par des personnes de nationalité russe (7,5 %), marocaine (6,5 %), française (3 %) et algérienne (2 %).

En 2012 et 2013, environ douze personnes par mois ont tenté de partir en Syrie dans un contexte djihadiste. Ce chiffre est resté quasiment constant en 2014. On observe pour l'année 2015 une diminution, soit 6 à 8 personnes par mois. Il est encore trop tôt pour fournir les chiffres définitifs concernant l'année 2015 puisque de nombreuses informations nous parviennent ultérieurement et que celles-ci peuvent encore influencer les chiffres.

En ce qui concerne les personnes de retour au pays, depuis avril 2015, une vingtaine d'individus sont revenus en Belgique, soit en moyenne 3 à 4 par mois. La plupart d'entre eux font l'objet d'un dossier judiciaire et d'un suivi par les services de police et de renseignement. Des accords sont, en outre, conclus au niveau local dans le cadre de l'accompagnement psychosocial, du trajet de formation, d'aide à l'emploi, etc.

Comme cela a déjà été expliqué, la nouvelle circulaire concernant le suivi des *foreign fighters* prévoit un suivi systématique de toutes les personnes revenues en Belgique, accompagné de toute une série de mesures, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau sociopréventif. Les autorités locales ont également un rôle important à jouer.

Madame Schepmans, votre question sur BELFI relève de la compétence de M. Geens. Il vous répondra ultérieurement.

Madame Onkelinx, en ce qui concerne vos questions sur Molenbeek, il s'agit de la liste des personnes présentant un intérêt dans le cadre de la lutte contre les *foreign fighters*. Cela ne concerne donc pas que les *returnees*. Pour Molenbeek-Saint-Jean, cette liste comprend 85 noms. La liste est transmise à Mme la bourgmestre sous enveloppe confidentielle par le chef de corps.

La liste est transmise à chaque parution d'une nouvelle liste, c'est-à-dire après discussion en *local task force* avec l'ensemble des partenaires. Les listes sont transmises au bourgmestre, conformément aux circulaires ministérielles à ce sujet, afin de développer les politiques de prévention anti-radicalisme.

L'OCAM est chargé de la mise à jour de la liste. Cette mise à jour se fait lors des *local task forces* sur la base des informations reçues de tous les services de police et de renseignement qui se coordonnent dans le cadre de ces *local task forces*.

Sur la liste figuraient deux noms de personnes en lien avec les attentats de Paris. Selon les informations disponibles, ces personnes sont connues pour avoir eu l'intention de se rendre en Syrie sans y être parvenues.

De laatste vraag die ik nog moet beantwoorden, is de vraag van de heer Bonte over de dynamische databank.

Tegen het einde van het jaar zal alle informatie die tot nu toe via lijsten en weet ik veel welke methodes heeft gecirculeerd, in een databank terechtkomen. De ontwikkeling van de databank is niet zo simpel, want de bedoeling is dat de databank door personen en diensten, die daarvoor gemandateerd zijn, in *realtime* kan worden aangevuld, een beetje zoals het OSR-systeem bij rampoefeningen. Men zal de databank dus niet alleen kunnen consulteren, maar de mensen die daarvoor een autorisatie hebben, zullen in de databank extra informatie kunnen aanvullen. Dat maakt de ontwikkeling ervan iets moeilijker dan gewoon het opnemen van een lijst in een databank. Daarom zal zij pas tegen het einde van het jaar klaar zijn.

Wij dachten echter dat het beter was om een goed systeem te ontwikkelen dan snel iets te doen gewoon om te kunnen zeggen dat wij een databank hebben, zonder dat zij er eigenlijk een is.

Monsieur le président, je pense avoir répondu aux questions pour lesquelles je pouvais livrer des éléments de réponse. Je suis conscient que certaines questions posées restent ouvertes et je m'engage à fournir les réponses dans la forme que la commission souhaite dès que les informations nécessaires seront disponibles.

Le **président**: Merci, monsieur le ministre.

Vous avez procédé à un difficile exercice de compilation des réponses. Nous disions à l'instant que l'exercice de compilation de nos greffiers n'a pas été simple non plus pour reclasser toutes les questions par thème afin de permettre de les poser en suivant ces thématiques.

On avait prévu une brève réplique mais, avec votre accord, je voudrais d'abord passer la parole à Mme De Wit qui avait une question et était retenue dans une autre commission.

01.12 **Sophie De Wit** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, heren ministers, mijn excuses, ik werd inderdaad weerhouden in een andere commissie.

Ik zal een heel eenvoudige vraag stellen, mijnheer de minister.

Er is de laatste dagen heel veel te doen geweest over de aankondigingen inzake het elektronisch toezicht. We gebruiken vandaag de dag verschillende systemen. Dan weer wordt gezegd dat het administratief is, dan weer dat het kadert in een gerechtelijke procedure, dan weer dat het een vorm van gerechtelijke controle is. Mijn vraag is heel eenvoudig: wat zal het nu zijn? Als het administratief zou zijn, werd immers al gezegd dat de burgemeester het dan zou moeten doen. We weten dat dit vandaag niet zo is.

Ik zou gewoon graag een kort en simpel antwoord krijgen op volgende vraag.

Als men elektronisch toezicht wil opleggen aan mensen die nu al geregistreerd zijn bij de dreigingsanalysediensten, hoe ziet men dat dan? Wie zal dat opleggen en welke controle kan daarop uitgeoefend worden?

Ik hoop dat dan de misverstanden en de verschillende interpretaties eindelijk de wereld uit zullen zijn.

01.13 Minister Koen Geens: Deze vraag was niet aan mij geadresseerd neem ik aan, mevrouw De Wit, en

blijkbaar ook niet aan de heer Jambon. Dus: de regering antwoordt.

Ik heb hierover niets anders te zeggen dan wat ik al gezegd heb. De eerste minister heeft, naar aanleiding van zijn verklaring vorige week in het Parlement, heel duidelijk gezegd dat de maatregel van de elektronische enkelband, welke vorm hij ook zal aannemen, steeds genomen moet worden op tegenspraak en altijd gepaard moet gaan met probatoire maatregelen. Dat wil zeggen dat preventie in dit kader zo mogelijk nog belangrijker is dan repressie.

U vraagt duidelijkheid, mevrouw De Wit, ik zal duidelijk zijn. U weet dat de enkelband op dit ogenblik in ons strafrecht gebruikt wordt bij wijze van uitvoering van de voorlopige hechtenis. Hij wordt ook gebruikt als techniek van strafuitvoering, meestal na verloop van tijd en meestal ook voor gevangenisstraffen van minder dan drie jaar.

Vanaf 1 mei 2016 zal onze wetgeving toelaten om de elektronische enkelband als autonome straf op te leggen. In dat perspectief koppelt hij zich erg gemakkelijk aan de straf van de autonome probatie, die ook op 1 mei 2016 aan de Gemeenschappen zal worden toevertrouwd.

In de mate dat men de enkelband en autonome probatie als autonome straffen zou voorzien bij bepaalde mogelijks op terrorisme voorbereidende handelingen, wat een uitbreiding van de incriminaties zou vergen van de inbeschuldigingstellingen die op dit ogenblik in ons Strafwetboek figureren, zal ruimschoots overleg moeten plaatsvinden met de Gemeenschappen, zijnde dus met de heren Vandeurzen en Madrane.

In de mate dat men bij veroordeelde Syriëstrijders het gebruik van de enkelband bij wijze van strafuitvoering zou willen verbieden, is het duidelijk dat een dergelijke maatregel moet worden ingeschreven. Ik heb dat voor de strafuitvoering beneden de drie jaar al gedaan. Dat betekent dat voor straffen beneden de drie jaar wegens terrorisme – dat kan gewoon ook om een vertrek naar Syrië gaan, om er te strijden, want wij hebben dat misdrijf in brede zin gedefinieerd – de strafuitvoering bij wijze van enkelband niet meer kan plaatsgrijpen. Ik heb de circulaire in die zin gewijzigd.

De regering heeft op dit ogenblik nog niet precies ingevuld op welke manier het strafrecht zal worden gebruikt bij het verder preventief handelen ten aanzien van Syriëstrijders en mensen met radicale opvattingen, die naar terroristische wapens zouden kunnen grijpen.

Er is ook gesuggereerd om daarvan in voorkomend geval een administratieve maatregel te maken. Dat valt buiten mijn bevoegdheid. Ik zal er dan ook niet veel over zeggen. Dat idee is echter gesuggereerd. Ik heb dat gehoord van de heer Dewael tijdens een debat met de heer Bonte. In dat geval gaat het om een voorzorgsmaatregel, zoals de intrekking van de identiteitskaart, die ook met de nodige maatregelen van tegenspraak en preventie zal moeten worden omkaderd.

Mevrouw De Wit, de regering beraadt zich nog over dat punt. Wij zullen zeker bij u terugkomen zodra wij de duidelijkste antwoorden hebben die u wenst.

01.14 **Willy Demeyer** (PS): Monsieur le président, j'ai eu le sentiment de poser des questions générales. Elles ne visaient pas un dossier particulier qui pourrait être couvert par un dossier judiciaire. Je n'ai pas eu le sentiment d'avoir des réponses précises à des questions simples posées depuis plus d'un mois.

Monsieur le ministre, en ce qui concerne ma question sur la répartition des tâches entre le local et le fédéral, notamment dans le cadre du suivi des personnes qui figurent sur les listes, je vous demande une indication générale. Comment procède-t-on? C'est important à la fois pour le résultat et pour les responsabilités. Les réponses ne sont pas claires.

À propos de la CSIL, vous nous dites que toutes ces dispositions ont un caractère indicatif. Vous nous énumérez les communes qui en possèdent. Qu'en est-il, dans ce cadre-là, de la responsabilité du bourgmestre s'il décide par exemple de ne pas la tenir alors que le caractère est indicatif? Par ailleurs, qu'en est-il du secret professionnel? Vous n'avez pas totalement répondu à la question.

<u>O1.15</u> **Olivier Maingain** (DéFI): Monsieur le président, soyons clairs. Tous, nous recherchons la meilleure manière d'être efficace. Cependant, les zones d'ombre restent importantes. Nous avons tous lu attentivement la circulaire. En tout cas, tous ceux qui assument des responsabilités l'ont fait.

Je voudrais être très précis et concret pour aller au cœur du problème. Que savent les bourgmestres des personnes dont ils ont reçu les noms et adresses? Je pense notamment dans certains cas à la catégorie dont relève la personne, ceci au regard des cinq catégories visées au titre III de la circulaire.

Les bourgmestres, sauf à échanger sous le sceau de la confidentialité et de la discrétion avec les chefs de zone, n'ont en principe reçu aucune autre information concernant le danger et la gravité de la menace que représente l'une ou l'autre personne. Il n'y a aucune indication, en tout cas certainement pas de manière écrite.

La fiche individuelle établie par l'OCAM, transmise à la force locale, ne relève que de la seule appréciation des forces de police et de sécurité. En principe, les bourgmestres n'ont pas à connaître de cette information. Dans certains cas, sous le sceau de la confidentialité, les chefs de corps expliquent peut-être un peu plus. Tout le monde se pose la même question: indépendamment et même antérieurement à la mise en œuvre de la circulaire, quelles sont les mesures que vous devez prendre et, vous-même, savez-vous quelles mesures prendre?

J'entends dans votre réponse qu'une nouvelle fiche de renseignements sera transmise. Peut-être nous permettra-t-elle une meilleure évaluation. En tout cas, pas un bourgmestre de ce pays n'en savait davantage sur les personnes dont les noms ont été transmis. On reçoit seulement les noms et les adresses. Ce qui est logique d'ailleurs; je ne suis pas enquêteur.

J'ai interrogé plusieurs de mes collègues à Bruxelles: nous n'avons rien reçu d'autre, peut-être aussi parce que la méthodologie n'est pas la même dans toutes les communes et régions du pays. Le ministre de l'Intérieur devrait sans doute préciser jusqu'à quel point l'information peut être communiquée. C'est ce que nous demandons: une méthodologie unifiée. Je suis prêt à participer à une réunion de coordination. Je ne fais ici le procès de personne, je demande simplement une méthodologie coordonnée et identique pour toutes les communes du pays.

<u>01.16</u> **Jan Jambon**, ministre: Les *lay out* des fiches actuelles sont produits par l'OCAM et sont donc les mêmes dans tout le pays. L'échange d'informations s'est fait dans les *local task forces*. Tous les services d'appui de l'OCAM mais aussi des communes, les services sociaux et de prévention y sont représentés.

J'ai annoncé qu'avant la fin de l'année, nous aurons une base de données informatique dans laquelle les *local task forces* et les personnes concernées trouveront les informations de dernière minute. Des personnes qualifiées pourront aussi ajouter de l'information en temps réel. Cela constitue à mon avis une amélioration de la situation car il est vrai que, pour le moment, on ne reçoit que des listes qui sont déjà dépassées lorsqu'elles parviennent à leurs destinataires.

Le travail est en phase de finalisation. Nous pourrons le fournir avant la fin de l'année. Dès ce moment-là, les *task forces* locales et les personnes autorisées...

01.17 Olivier Maingain (DéFI): Les bourgmestres auront-ils accès à cette information détaillée?

<u>01.18</u> **Jan Jambon,** ministre: Oui, mais vous savez qu'il y a une différence quand on diffuse une information aux personnes qui ont une autorisation de sécurité et quand on la diffuse vers d'autres. Je suis personnellement favorable au fait que les bourgmestres concernés puissent avoir cette autorisation de sécurité. Nous devons franchir cette étape de légalisation avant qu'on puisse donner accès à ces informations. Il est donc possible qu'actuellement, le bourgmestre ne reçoive pas cette information.

O1.19 Olivier Maingain (DéFI): Je vous remercie pour cette précision car il s'agit d'une évolution majeure. Sauf cas particuliers où des bourgmestres étaient mieux informés que d'autres, aucun bourgmestre bruxellois n'a reçu systématiquement la fiche individuelle concernant chacune des personnes reprises sur les listes reçues. Nous n'en savions rien. Nous pouvions éventuellement interroger notre chef de corps respectif afin de déterminer s'il en savait un peu plus. Le chef de corps pouvait cependant se réfugier derrière ses obligations déontologiques en affirmant que les informations disponibles ne relevaient pas du contrôle d'autorité de police administrative du bourgmestre mais uniquement de son rapport avec l'autorité judiciaire et conclure ainsi qu'il n'avait rien à communiquer au bourgmestre.

Cela dépend de la nature des relations qu'on a avec les officiers de police. Fondamentalement, cette information-là échappait aux bourgmestres; c'est très important en termes de responsabilité sur ce qui s'est

passé.

Je continue à penser à un autre problème qui n'est pas résolu. Le CSIL, qui est un lieu de rencontre entre des services de police et des services administratifs, sociaux et autres, est un lieu où il n'est pas aisé d'échanger parce que les forces de l'ordre sont, à juste titre vu le nombre de participants, très réservées pour communiquer certaines informations. Que peuvent-elles dire? Que ne peuvent-elles pas dire? Qui va recevoir des informations qui sont peu ou prou confidentielles?

Inversement, les services administratifs et les autres services craignent beaucoup de transmettre parfois des informations, notamment par peur d'être identifiés comme étant la source de l'information et par peur des représailles. Il ne faut pas le cacher. Quand vous interrogez, par exemple, les directions d'écoles et que vous leur demander de transmettre des informations utiles, leur première réaction est de demander comment elles sont, à titre personnel, protégées?

C'est une procédure de confidentialité. La police, qui recueille l'information, ne donnera en principe pas la source, mais les devoirs d'enquête font parfois en sorte que les policiers retournent auprès de la source pour vérifier des informations. La confiance peut être rompue à ce moment-là parce que vous avez quand même brûlé la source d'information.

Ce n'est pas simple. Il faut bien reconnaître qu'il n'y a, dans la circulaire, aucune méthodologie pour régler des situations aussi délicates. Je crois qu'il serait bien, et je termine par là, monsieur le ministre, puisque maintenant de l'expérience a été acquise dans toutes les zones de police avec tous les services, qu'une réunion soit organisée avec les bourgmestres pour évaluer ces difficultés et donner des objectifs à atteindre avec des méthodologies certaines. Je crois qu'il serait heureux que, au tournant de l'année nouvelle, une réunion de ce type soit organisée. Je vous remercie.

01.20 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, merci pour les réponses.

Vous avez précisé que toutes les réponses ne sont pas données aujourd'hui et qu'au fur et à mesure des informations et des rapports dont vous disposerez, vous tiendrez le parlement informé. Je vous en remercie d'ores et déjà.

Je voudrais malgré tout revenir sur la question du manque de moyens. De manière générale, vous avez fait référence au budget compris dans le budget de l'Intérieur. Vous avez rappelé les contrats de sécurité, les dotations additionnelles, les sommets pour Bruxelles. Vous n'avez pas encore répondu sur les mesures que vous allez prendre.

Monsieur le ministre, quel est votre point de vue? Allez-vous défendre, au gouvernement, la possibilité de constituer pour Bruxelles une réserve générale de policiers fédéraux?

Allez-vous faire une priorité des dotations des zones de police et des communes, et faire en sorte que les villes dans ce pays reçoivent ce qu'elles méritent? Vous savez que les normes KUL ne sont pas appliquées dans les grandes villes de notre pays. Cela nous pose un problème au niveau des budgets communaux, mais surtout, au niveau des services de police de proximité que nous devons organiser.

Concernant la prévention, vous avez pris une première mesure, que vous avez fait connaître, sur les dix villes et communes. D'autres ici l'ont relayé avec moi: envisagez-vous de soutenir davantage toutes les communes qui font de la prévention? Je rappelle que la prévention du radicalisme, c'est aussi s'occuper de la petite délinquance, c'est faire en sorte qu'il n'y ait pas d'exclusion sociale. Je voudrais savoir si vous souhaitez réinjecter des moyens au niveau de la politique de prévention.

Enfin, pour couronner ces trois demandes, je voudrais savoir si vous pouvez nous donner un calendrier des futures décisions au sein du gouvernement, pour que nous puissions revenir en temps utile. Ainsi, mes collègues et moi, nous ne vous poserons pas la question à nouveau dans une semaine.

Je vous remercie.

O1.21 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur le ministre de l'Intérieur, je vous remercie pour les informations que vous avez données. Elles sont utiles, détaillées dans divers domaines et précieuses pour notre compréhension de ce qui est en train de se passer, de la menace qui continue à évoluer.

Vous n'avez, cependant, pas répondu à la question principale de savoir ce qui a posé problème. En effet, un dispositif a progressivement été mis en place. Vous nous donnez la situation actuelle, mais j'ignore, par exemple, s'il existait déjà, et depuis quand, dans une commune telle Molenbeek. Le dispositif existant n'a pas permis d'arrêter la main des terroristes avant qu'ils ne frappent.

Pourtant, l'un d'entre eux est considéré, semble-t-il, comme le logisticien en chef des attentats de Paris. Il a circulé dans l'Europe entière. On l'a vu en Hongrie, en Grèce, en Italie et il a pu développer tous ces mouvements sans être repéré. Cette question centrale demeure en suspens au stade actuel.

Au travers des propositions que vous formulez actuellement, il y a eu un déficit grave de transmission et de traitement de l'information. Il y a eu une défaillance dans ce domaine. Elle est apparemment liée à une question de méthodologie, raison pour laquelle vous soumettez de nouvelles propositions. Je pense effectivement qu'il est indispensable que les bourgmestres et les acteurs locaux en général aient accès à certaines informations afin que les tâches, les compétences soient mieux réparties entre niveau local et niveau fédéral.

De toute évidence, on se renvoie, aujourd'hui, la balle entre les deux niveaux. Il y a là un problème grave à résoudre pour l'avenir. Je le dis d'autant plus que d'après les chiffres que vous citez, 486 foreign figters figurant sur les listes sont en Belgique, sur les 836 recensés, dont 134 sont des *returnees*.

Dès lors, pour ces personnes, des mécanismes ont-ils été mis en place afin qu'elles ne représentent plus de menace pour la population, qu'elles soient en Belgique ou ailleurs en Europe? Cela me paraît essentiel. C'est la question centrale qui doit nous occuper. Ces personnes aujourd'hui font-elles l'objet d'un traitement particulier qui n'existait pas auparavant?

J'entends que les langues se délient depuis les attentats de Paris. Les bourgmestres vont à la recherche d'informations. On leur donne certaines informations. Des bourgmestres obtiennent soudainement des informations sur ce qui se passe sur le territoire.

Il est grand temps de développer une méthodologie, des outils, des ressources, en vue de faire fonctionner les systèmes d'informations, de traitement, de répartition des compétences de manière adéquate.

Laurette Onkelinx (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, vous avez partiellement répondu à mes questions. En effet, vous avez notamment déclaré qu'il existe une liste de 85 noms pour ce qui concerne la commune de Molenbeek. C'est un chiffre important même si, comme on le sait, ladite commune n'est pas celle dont la liste est la plus longue. Vous avez également déclaré que deux noms de personnes connues pour avoir eu l'intention de se rendre en Syrie figurent sur cette liste. Vous avez ajouté qu'un suivi est toujours assuré, que ce soit au niveau socio-préventif ou au niveau de la sécurité, ce dans le cadre de l'application de la circulaire et d'une collaboration entre l'ensemble des services, que ce soit au niveau fédéral ou local.

Pour ce qui concerne le niveau local, vous avez déclaré que la liste avait été établie par l'OCAM, que le bourgmestre qui n'a pas l'habilitation de sécurité ne dispose pas de ladite liste, mais que cela pourrait changer. Vous avez ajouté qu'un dispositif socio-préventif se mettait en place au niveau local, ce sans connaître la nature de la menace des personnes figurant sur cette liste.

Par ailleurs, au niveau fédéral, un suivi de sécurité se met en place en collaboration avec les services de police et de sécurité. C'est précisément à ce sujet que vous n'avez pas apporté de réponse. Quel type de suivi de sécurité est mis en place, notamment pour les deux personnes que vous avez mentionnées dont les actes de barbarie ont ensanglanté Paris? Y a-t-il eu oui ou non une défaillance? Je vous ai demandé comment les terroristes avaient pu passer à travers les mailles du filet. Je n'ai pas obtenu de réponse à ces questions. Or, ces réponses sont extrêmement importantes non seulement au regard de ce qui s'est passé, mais aussi pour le futur. En effet, d'autres personnes qui se trouvent dans des communes belges figurent sur cette liste.

Je serais ravie que vous apportiez des réponses à ces questions. Si tel ne devait pas être le cas, sachez que nous ne manquerons pas de poser lesdites questions lors de la réunion du comité de suivi des Comités P et R qui sont chargés d'enquêter sur ce qui s'est passé aux alentours du 13 novembre. Mais c'est avec insistance que je vous demande, aujourd'hui, des réponses.

01.23 Hans Bonte (sp.a): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw precieze antwoorden.

Zonder met de vinger te wijzen naar wie dan ook, herhaal ik dat het een pijnlijke vaststelling is dat twee mensen op de lijst die in Molenbeek overhandigd is aan de burgemeester, een actieve rol hebben gespeeld in de aanslagen in Parijs. Nogmaals, ik wil het lokaal niveau of mijn Molenbeekse collega daarvoor niet verantwoordelijk stellen. Maar het is bijzonder pijnlijk in het licht van de ambitie van de richtlijn. Die richtlijn heeft immers tot doel iedereen die op die lijst staat van heel nabij te volgen. Dat betekent dat de ambitie van de richtlijn op dat punt heeft gefaald om welke reden dan ook. Het is niet aan mij om dat te onderzoeken.

Ik wil straks nog iets zeggen over de terugkeerders, mijnheer Dallemagne.

Wat mij ook opvalt, is dat er op zijn minst grote verwarring heerst over de rol van de burgemeester, op lokaal niveau, van het OCAD en van de informatiedoorstroming en ook over wat er precies in die informatie moet staan. Ook daar merk ik bij de interpellanten heel wat verwarring. U hebt heel uitdrukkelijk gezegd dat het uw wens en die van de minister van Justitie is dat de rondzendbrief wordt verstuurd en dat het LIVC wordt opgericht. U kunt dat niet verplichten, maar u bent er wel een groot voorstander van.

Wat betreft de LIVC's die in Brussel worden opgericht, zijn er volgens mij nog te veel in oprichting in plaats van al operationeel. Ook daar kan men beter vooruit dan achteruit kijken. Er zijn er een paar die nog niets gedaan hebben en er zijn er een paar in oprichting. Ik hoop dat daar sneller werk van wordt gemaakt en dat ook de taakstelling duidelijker wordt, want deze blijft voor een aantal actoren blijkbaar nog onduidelijk.

Wat de gevraagde informatie betreft heb ik in mijn carrière nog geen enkel beleidsdomein gekend waar men altijd met het grootste gemak naar een ander verwijst en waarbij het altijd de ander zijn verantwoordelijkheid is, als in het veiligheidsbeleid. Het overgrote deel van de informatie waarop ook het OCAD zich baseert en waarmee ook ik in mijn stad een integraal veiligheids- en opvolgingsbeleid probeer te voeren, komt van het lokale niveau. Dat is nogal evident. Zomaar stellen dat het OCAD ons te weinig informeert is volgens mij veel te kort door de bocht.

Mijnheer de minister, u hebt samen met mij kunnen vaststellen dat er nog LIVC's in de hoofdstad zijn. Collega's, het is omdat ik de hoofdstad graag zie dat ik mij er ook zo om bekommer. Het is ook de hoofdstad van mijn regio, en de hoofdstad die zeer dicht bij mijn stad ligt. Op zijn minst moeten wij ook vaststellen dat weinig samenwerking blijkt te zijn tussen de verschillende LIVC's.

Het volgende is misschien nog verontrustender, en ik richt mij expliciet tot collega Dallemagne die zich zorgen maakt over wat er gebeurt met de meer dan honderd terugkeerders.

Ook die moeten opgevolgd worden door de LIVC's op lokaal niveau. Welnu, om de haverklap moet ik vaststellen dat er vrije beweging is voor degenen die zijn teruggekeerd en dat de aanklampende en zichtbare opvolging dus niet wordt gerealiseerd. Dat maakt mij bijzonder wrevelig, niet uit ijdelheid maar uit zorg om de veiligheid. Dat geldt ook in omgekeerde richting, dus als men informatie doorgeeft.

Laten wij wel wezen, dynamische informatiedatabanken zijn cruciaal, maar potentiële terroristen en geradicaliseerde mensen zijn zeer mobiel. Als men informatie doorgeeft, dan zou het zo moeten zijn dat degene die de informatie ontvangt die ook expliciet opvolgt. Dat is tot mijn spijt niet het geval en dat wil ik hier nogmaals zeggen, zonder met de vinger te wijzen. Ik wil er vooral nog eens voor pleiten dat ook op federaal niveau maatregelen worden genomen om de aanklampende, zichtbare opvolging en de vertaling ervan in de LIVC's, die ook tot bestuurlijke maatregelen moet leiden, op het hele grondgebied te laten gebeuren.

Ik wil het debat hier niet openen maar wat mij betreft kan dit enkel op een efficiënte manier gebeuren als men dat hoofdstedelijk bekijkt in een enkele politiezone en zelfs in een enkele bestuurlijke zone. Dat is volgens mij een van de conclusies die wij uit dit drama — ik denk niet alleen aan Parijs maar ook aan voorgaande aanslagen waarbij er steeds een link was naar onze hoofdstad — moeten trekken. Dat zou een van de evidente conclusies moeten zijn uit onze reeks beschamende ervaringen van de voorbije maanden.

01.24 **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur des points particuliers.

Au sujet de la circulaire *Foreign Terrorist Fighters*, vous avez apporté des explications. Mais lorsque j'entends mes collègues bourgmestres, il est vrai qu'à tout le moins il subsiste une certaine confusion. Tout n'a pas été clair et la manière d'agir n'est pas pareille pour tout le monde. Nous nous permettrons peut-être de suggérer une évaluation de la circulaire. Vous avez déjà proposé des améliorations. Évaluons-la pour l'affiner et l'améliorer car cela donne l'impression qu'elle était un peu confuse.

Les foreign fighters qui se sont déplacés entre plusieurs frontières, entre la Syrie et plusieurs pays européens utilisent des moyens de communication légalement non détectables. Ils voyagent avec des faux passeports.

Au niveau des communications, je pense que c'est une mesure qui va évoluer, comme annoncé par le gouvernement.

Nous parlons de personnes identifiées et ciblées. Il doit y avoir d'autres explications – leur trajet est pour le moins étonnant – pour des personnes fichées et connues des services belges et étrangers.

En ce qui concerne la liste que vous avez détaillée, on parle comme certains collèges l'ont dit de 134 *returnees*. À ce niveau-là, il sera intéressant d'avoir un plan d'action concret par rapport à la répartition des tâches entre les *local task forces*.

Pour ces personnes fichées, donc connues, une amélioration du suivi doit être aussi envisagée.

Vous avez parlé de 352 candidats potentiels au départ. À partir de quel moment devient-on un candidat potentiel? Que met-on en œuvre pour encadrer ces personnes? Vous avez dit qu'il n'y a pas d'obligation de transférer l'information aux services sociaux. Ces personnes étant identifiées à risque pour un possible départ sont-elles orientées vers des services sociaux? Concrètement, que met-on en place?

<u>01.25</u> **Françoise Schepmans** (MR): Monsieur le président, je rappelle que ce n'est pas le problème du dispositif de Molenbeek qui est en cause dans ces événements dramatiques. Cela aurait pu arriver ailleurs. Ce n'est pas non plus l'organisation des zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale. J'entends des raisonnements que je trouve relativement courts par rapport à la problématique.

En ce qui concerne la base de données dynamique, je suis satisfaite d'entendre qu'elle sera activée pour la fin de l'année, avec une possibilité d'information pour les bourgmestres. Comme cela a été dit, jusqu'à présent, les bourgmestres recevaient un nom, une adresse, une date de naissance et c'est d'ailleurs sur base de ces noms que quarante radiations ont été opérées. Nous y reviendrons certainement mais la question est de savoir avec quels moyens nous pourrons organiser ce dispositif, sachant que certaines communes sont plus impactées que d'autres par le radicalisme violent.

01.26 Minister Jan Jambon: Ik heb een heel kort antwoord.

Wat een aantal precieze vragen betreft, zal ik u de antwoorden aanreiken zodra ik de nodige elementen heb. Wat de opvolging betreft, is er inderdaad een onderzoek aan de gang door Comité P en ook intern bij de politie. Zodra ik de resultaten heb, zal ik u die meedelen. Wat de budgetten betreft, het budget is ingediend. We hebben nu een nieuwe post geopend van 400 miljoen euro.

Ik ga hier echter niet zeggen wat mijn intenties zijn, ik zal u achteraf wel zeggen wat de verdeling is geworden. Het is in de politiek meestal belangrijker om resultaten mee te delen dan om intenties mee te delen, om het mogelijk te maken ook resultaten binnen te halen.

Radicalisering in de gevangenissen en overheidsbedrijven Radicalisation dans les prisons et les entreprises publiques

Le président: Nous allons passer au deuxième volet.

Je voudrais toutefois attirer votre attention sur le fait que nous venons de consacrer près d'une heure 45 minutes à une douzaine de questions, alors que notre Règlement parlementaire prévoit que les questions orales sont traitées – question et réponse – en cinq minutes. En raison de l'échange de vues, cela prend un peu plus de temps mais il nous reste beaucoup de questions à traiter.

Je me permets donc de rappeler à chacun l'effort de concision demandé au sein de cette commission mixte.

01.27 **Éric Thiébaut** (PS): Monsieur le ministre, je me permets de vous interpeller concernant votre décision de placer des détenus radicalisés dans une aile de la prison d'Ittre.

Sur quels éléments votre décision s'appuie-t-elle quant au choix de cette prison? Quelles seront les dispositions prises pour empêcher ces détenus d'avoir des contacts avec les autres détenus? Cette décision impliquera-t-elle le remplacement ou le transfert de personnel afin de renforcer l'équipe actuelle de la prison d'Ittre?

<u>01.28</u> **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Ma question a trait au plan d'action annoncé le 11 mars dernier contre la radicalisation dans les prisons. Au vu des événements récents, il me paraissait intéressant de faire le point à ce sujet.

La cellule Extrémisme au sein de la Direction générale des Établissements pénitentiaires, chargée de procéder à une analyse approfondie afin de recommander des mesures à prendre, a-t-elle remis son rapport? Quelles en sont les grandes lignes?

La Sûreté de l'État a créé en son sein une section consacrée à la radicalisation en prison. Vous annoncez pour le quatrième trimestre, une présentation des résultats de son travail sous la forme d'une analyse de la problématique. Pouvons-nous aussi disposer de cette analyse dans les grandes lignes?

Le plan annonçait que des coordinateurs devaient être désignés au sein de la Direction générale EPI au plus tard le 1^{er} juin 2015 pour être opérationnels en décembre 2015. Où en est-on? Les coordinateurs seront-ils opérationnels dès ce mois-ci?

Une politique de placement basée sur la sélection des détenus était aussi prévue, afin de les orienter vers une section ou une approche spécialisée. Deux sections pour détenus radicalisés ont déjà été annoncées: une de 16 places à Bruges, l'autre de 26 places à Ittre. Cette dernière pourrait être ouverte en janvier. Avezvous une date pour l'ouverture de celle de Bruges? Où en est-on aussi au niveau de la formation spécialisée du personnel?

Afin de renforcer l'implication des représentants des cultes, il était question de réfléchir à la création d'un statut définissant leurs droits et devoirs. Il était aussi question d'augmenter le cadre de conseillers islamiques de 18 à 27 équivalents temps plein d'ici la fin de cette année. Pouvez-vous nous en dire plus concernant ce statut? Concernera-t-il l'ensemble des cultes? De quelle manière cela sera-t-il défini? Quel budget sera nécessaire pour augmenter le cadre de ces conseillers? Sous quelle forme cela a-t-il été prévu dans le budget actuellement débattu au Parlement?

O1.29 Koen Metsu (N-VA): Heren voorzitters, heren ministers, wij moeten ons een beetje aanpassen aan de manier van werken van deze middag. Ik zal mijn vraag zeer bondig stellen. Ze werd ook al gesteld door mevrouw Özen Özlem en mezelf in april dit jaar en betreft de opvang van geradicaliseerden in gevangenissen.

De minister van Justitie heeft toen toegelicht dat er tegen eind dit jaar aparte terreurcellen zouden zijn in Ittre en in Brugge. De vraag is heel eenvoudig: zijn er dienaangaande al vorderingen gemaakt? Tegenwoordig worden wij immers geconfronteerd met Syriëstrijders of andere terroristen die in gevangenissen terechtkomen en waarvan wij eigenlijk niet weten wat er precies mee gebeurt vooraleer zij vrijkomen.

O1.30 Philippe Goffin (MR): Monsieur le ministre, combien de places seront disponibles dans les sections spéciales pour les détenus radicaux, respectivement à Ittre et Hasselt? Quels seront les critères utilisés pour décider de placer un détenu dans une telle section? Qui pourra prendre la décision? Des mesures spécifiques d'accompagnement des détenus radicaux seront-elles mises en place au sein de ces sections spéciales? Si oui, en quoi consisteront-elles?

Enfin, certains conseillers islamiques jugent qu'il serait plus efficace de transférer régulièrement d'établissement les détenus pratiquant le prosélytisme religieux ou en voie de radicalisation. Qu'en pensezvous?

01.31 Hans Bonte (sp.a): Mijnheer de minister, wij hebben hierover al eerder van gedachte gewisseld, bij

uw aankondiging dat u specifieke afdelingen in de gevangenissen wou creëren.

De specialisten zijn daar op zijn minst verdeeld over, ik heb u dat toen ook gezegd. Dit is een controversieel onderwerp.

Ik had het genoegen, samen met de heer Jambon trouwens, in een debat dat georganiseerd werd door het Amerikaanse bedrijf Politico, hierover met een aantal experts van gedachte te wisselen. Zij gaven aan dat men moet opletten dat er geen 'eretitels' behaald kunnen worden door in een bepaalde afdeling geresideerd te hebben.

Men mag geen tikkende tijdbommen creëren door geconcentreerde afdelingen. Die vrees blijft bij mij bestaan. Dat is trouwens de reden waarom ik aan de Kamervoorzitter de toestemming gevraagd heb om, van mijn bevoegdheid gebruikmakend, in een aantal gevangenissen te gaan kijken. Ik zie immers dat de meest geradicaliseerden uit mijn stad allemaal mensen zijn die vaak in gevangenissen, en in specifieke vleugels van gevangenissen, geresideerd hebben. Ik meen dat dit een belangrijke valkuil blijft.

De vraag is, mijnheer de minister, hoever het staat met de uitvoering ervan?

Andere collega's hebben het al gezegd, men moet iets doen met de mensen in die gevangenissen. Wanneer men daarover met aalmoezeniers of gevangenisdirecteurs spreekt, komt altijd het bevoegdheidsprobleem naar boven. Het forensisch welzijnswerk is immers een bevoegdheid van de Gemeenschappen. En dan is er nog de specifieke problematiek van Vlamingen die Frans spreken, enzovoort.

Mijnheer de minister, quid met de deradicaliseringprogramma's in die gevangenissen? Wil u echt kleine Guantanamo's maken? Hebt u hierover al overlegd met de bevoegde Gemeenschappen?

Ik las in de pers dat er een probleem zou rijzen voor de rekrutering van de specialist die u ter zake wil aanwerven want de Inspectie van Financiën zou dwarsliggen. Wat is daar van aan?

01.32 **Sophie De Wit** (N-VA): Mijnheer de minister, mijn vraag is dezelfde als de voorgaande van de heer Bonte.

Wat is de stand van zaken in de aanstelling van de expert inzake deradicalisering in de gevangenissen? Heb u een oplossing voor dit probleem?

Voor mij is een eenvoudig "ja" als antwoord voldoende.

<u>01.33</u> **Philippe Pivin** (MR): Monsieur le ministre, très brièvement, à la lumière des phénomènes de radicalisme dans certaines entreprises, à la lumière aussi des *screenings* effectués dans certaines entreprises publiques, je voulais vous demander quelles mesures sont prises actuellement et quelles initiatives nouvelles sont prises par vos services pour surveiller et contrôler les faits de radicalisation.

01.34 Koen Geens, ministre: Chers collègues, la mise en œuvre du plan de lutte contre la radicalisation des détenus est en cours. J'entends les inquiétudes des conseillers islamiques quant au risque qu'implique la concentration des détenus au sein de ces sections spécialisées, mais je répète une fois de plus que ces sections ne sont qu'un dernier recours pour les détenus dont le processus de radicalisation nécessite un accompagnement spécifique. C'est pour cela que nous prévoyons bien évidemment des formations additionnelles et ciblées pour tous les conseillers islamiques, et en particulier pour ceux qui seront actifs dans ces sections spécialisées.

Dans les sections spécialisées à Hasselt – et non Bruges – et à Ittre, vingt places seront chaque fois prévues. La prison d'Ittre est un choix assez naturel. Nous avions en effet besoin d'une infrastructure permettant d'isoler ces détenus des autres, mais permettant aussi la mise en place d'un programme spécifique axé sur le désengagement. De plus, cette infrastructure devait être disponible sous bref délai. La prison d'Ittre correspondait à l'ensemble de ces besoins.

La section utilisée était originellement destinée à devenir une section à sécurité renforcée, mais le projet a été modifié, de manière à pouvoir devenir une section spécialisée dans le cadre de la lutte contre la radicalisation. Comme déjà dit, la section est séparée des autres, empêchant les contacts entre les détenus qui y résident et les autres afin d'éviter toute contagion.

Pour démarrer la section spécialisée, il sera fait appel aux volontaires internes à la prison, qui suivront tous une formation spécialisée.

Mijnheer Bonte, misschien is het opportuun om te herhalen welke gedetineerden in aanmerking komen voor plaatsing in een gespecialiseerde afdeling. Het gaat om gedetineerden die een ernstig risico vormen op het vlak van radicalisering of die zich engageren in een gewapende strijd vanuit ideologische motieven.

Er is voor alle duidelijkheid nooit sprake geweest van concentratie van specifiek *foreign terrorist fighters* in de gespecialiseerde afdeling. Net zoals bij alle anderen zal de risicotaxatie op individuele basis gebeuren en zal geval per geval beslist worden waar ze best worden geplaatst.

Het uitgangspunt blijft inderdaad het tweesporenbeleid. In de mate van het mogelijke worden gedetineerden geïntegreerd binnen gewone afdelingen en niet op geconcentreerde wijze. Zelfs bij een opname op de bijzondere afdelingen zal steeds naar een terugzending worden gestreefd en/of een normalisering van het penitentiair regime.

Sans entrer dans tous les détails de la procédure, la coordination générale du *screening* des détenus sera assurée par le service psychosocial central de la DG EPI, en concertation avec tous les acteurs concernés.

Le secteur psychosocial central transmettra un rapport avec avis à la direction régionale via la direction locale. La décision finale de placement en section spécialisée sera de la compétence de la direction régionale.

De manière générale, les parcours de détention seront adaptés à chaque détenu pris individuellement et tiendront compte des risques et besoins spécifiques. Il n'y aura donc pas de régime standard pour ces détenus radicalisés mais une approche la plus individualisée possible, que ce soit dans les sections spécialisées ou ailleurs.

L'ensemble de la réflexion est soutenu par la nouvelle cellule Extrémisme créée au sein de la DG EPI.

De missie van de cel Extremisme richt zich momenteel op het beheer van de informatieflux tussen de veiligheidsdiensten en het DG EPI. Op termijn is het de bedoeling dat de cel Extremisme zich gaat ontwikkelen als een kenniscentrum ten behoeve van de mensen op het terrein. Van zodra de nodige budgetten er zijn voor de aanwerving van de coördinatoren, zal de cel Extremisme ook de aansturing naar hen toe verzorgen. De cel Extremisme vertegenwoordigt nu al het DG EPI binnen de nationale taskforce in het kader van het plan R, waar ondertussen ook het federaal parket deel van uitmaakt.

Il va de soi que l'ensemble du système nécessite du personnel spécifiquement formé à cette problématique. Les formations sont donc en cours.

Voor het ontwikkelen van een integraal deradicaliseringsprogramma, inclusief de benodigde trainingssessies, werd beslist om samen te werken met een internationaal gereputeerd team.

De Inspectie van Financiën heeft de administratie uitgenodigd een marktbevraging te doen, maar de opdracht is dermate specifiek en uiterst delicaat dat de opstart van een gewone aanbestedingsprocedure niet evident is. De betrouwbaarheid van die experten is immers van groot belang. Zelfverklaarde experten dienen te worden geweerd.

Omdat de diensten binnen het DG EPI niet de nodige expertise in huis hebben, werd contact genomen met een van de veiligheidsdiensten voor advies. De betrokken dienst kon slechts een mogelijke kandidaat identificeren, die ondertussen ook al zijn expertise ter beschikking heeft gesteld van de Europese instellingen.

Op basis van de gegeven elementen moet het mogelijk zijn de administratieve en budgettaire autoriteiten te overtuigen om zo snel mogelijk het deradicaliseringsprogramma van start te kunnen laten gaan. Ik zal gewag maken uw steun bij deze oefening, mijnheer Bonte en mevrouw De Wit.

De aanpak van deradicalisering is de gevangenis is uiteraard geen exclusieve bevoegdheid van de federale overheid. Ook de Gemeenschappen moeten hun rol opnemen. Ik heb derhalve al overleg gehad met zowel

de Vlaamse Gemeenschap als de Franse Gemeenschap. Dat overleg loopt nog, het is nog te vroeg om al resultaten mee te delen. Ik weet, mijnheer Bonte, dat dit belangrijk is en wij werken er dan ook hard aan.

En ce qui concerne les cultes, le dossier de comblement du cadre a été approuvé par l'Inspection des Finances ainsi que le dossier concernant l'extension du cadre. La problématique du statut est toujours en cours d'analyse.

La priorité reste la connexion avec les banques de données policières afin de permettre un suivi systématique des détenus radicalisés libérés sous condition. D'ici quelques semaines, l'information relative au placement sous surveillance électronique des détenus condamnés à moins de trois ans de prison, c'est-à-dire la majorité des dossiers, ne sera plus transmise par fax mais par un système d'envoi électronique automatisé aux zones et services de police concernés. Complémentairement, un groupe de travail réunissant la Direction générale des Établissements pénitentiaires et le service IT de la police intégrée a été constitué afin de permettre aux services de police d'avoir un accès direct à l'ensemble des informations nécessaires depuis leur environnement de travail informatique.

En ce qui concerne le rôle de la Sûreté de l'État, je peux vous dire que l'analyse du phénomène de la radicalisation dans les prisons belges est une de ses priorités. Les constatations ponctuelles et individuelles concernant des détenus radicalisés y seront intégrées. Le service de renseignement m'a informé que l'analyse sera finalisée pour le premier semestre de 2016. Une mise à jour annuelle est également prévue. Cette analyse de phénomène sera largement diffusée et l'objectif est de sensibiliser tous les acteurs concernés à cette problématique.

<u>01.35</u> **Jan Jambon**, ministre: L'Autorité nationale de sécurité (ANS) est compétente en ce qui concerne le screening. Pour cela, l'ANS doit être saisie par une autorité administrative afin de délivrer des avis de sécurité au sens de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations, aux attestations et aux avis de sécurité concernant ce personnel, après un screening réalisé au sein de l'ANS par la Sûreté de l'État, les services de renseignement de la Défense et la police fédérale.

Het opvolgen van de radicalisering van personeelsleden die werkzaam zijn op de luchthaven van Zaventem gebeurt onder de auspiciën van de *local task force foreign terrorist fighters* van het arrondissement Halle-Vilvoorde. Op Brussels Airport wordt hiervoor een lokale werkcel opgericht bestaande uit de luchtvaartpolitie Brussel-Nationaal, de federale gerechtelijke politie Halle-Vilvoorde afdeling Airport en de Veiligheid van de Staat. Op deze manier wordt een integrale en geïntegreerde werkwijze gegarandeerd. Naast bijna dagelijkse punctuele contacten organiseert deze werkcel op geregelde tijdstippen ook gestructureerd overleg om de informatiepositie inzake geradicaliseerde personen te versterken. Deze informatie wordt, zoals wettelijk en reglementair vooropgesteld, gedeeld met de partners op de *local task force* van het arrondissement Halle-Vilvoorde.

Voor de vraag over de veiligheidsmachtiging op de luchthaven van Zaventem heb ik de cijfers opgevraagd. In 2013 werd er 218 keer een negatief advies gegeven, in 2014 waren dat er 206 en tot gisteren zijn dat er voor dit jaar 132.

Het aantal ingetrokken badges in 2013 bedroeg vijf, in 2014 drie, en in 2015 vier in Zaventem, twee in Bierset en een in Gosselies.

Par ailleurs, les officiers de sécurité d'Infrabel, de la SNCB et de la STIB ont été sensibilisés par la police fédérale des chemins de fer, depuis le début des menaces terroristes en Belgique, à faire montre d'une vigilance accrue, y compris envers leur personnel. En cas de suspicion, les responsables d'Infrabel et de la SNCB informent les services de police et des vérifications sont alors effectuées. Dans ce cadre, en cas de situation potentiellement problématique, les services compétents et les autorités compétentes en sont informés, et des mesures adaptées à la situation sont prises.

01.36 **Koen Metsu** (N-VA): Mijnheer de minister van Justitie, bedankt om conform de afspraken van april te werken.

Ik heb nog drie opmerkingen.

Ten eerste, onze fractie kan de oprichting van het internationale team dat zal bestaan uit de nietzelfverklaarde experts alleen maar aanmoedigen.

Ten tweede, de individuele benadering vinden wij cruciaal. Het is belangrijk om zulke personen te categoriseren. Er zijn meelopers en er zijn personen die meer geradicaliseerd zijn en die dus een ander programma moeten genieten.

Ten derde, het tweesporenbeleid houdt mij meer bezig. Vanaf welk ogenblik zal de regering bepalen om zulke personen alsnog in gewone detentie te houden of in een gespecialiseerde afdeling op te sluiten?

Ik zal binnenkort wel een antwoord op die vragen krijgen.

Q1.37 **Hans Bonte** (sp.a): Mijnheer de minister, dit moet heel nauwkeurig georganiseerd worden. Ik deel de bezorgdheid van de heer Metsu over wie bepaalt wie in deze of gene afdeling terechtkomt of wordt vrijgelaten.

Ik wil van de gelegenheid gebruikmaken om de alarmklok te luiden over de aalmoezeniers in onze instellingen. Zij zijn met minder en hebben meer werk. Wij boeren achteruit, zeggen ze.

Ik ben bijzonder benieuwd naar het engagement van de Gemeenschappen in deze, want dienaangaande is het op dit moment huilen met de pet op.

01.38 Minister **Koen Geens:** Zonder het debat te willen verlengen, ik meen zo goed mogelijk te hebben uitgelegd hoe wij zullen proberen de mensen te selecteren die in aanmerking komen om in deze bijzondere afdelingen te zitten. Dat gebeurt met de hulp van de psychosociale diensten, op basis van de buitenlandse expertise en een risicotaxatie op individuele basis. Het zal voor alle duidelijkheid niet de minister zijn die de selectie maakt.

Het spreekt voor zich dat het een beslissing is die nooit van een perfecte mathematische wetenschappelijkheid zal getuigen. Wij moeten ons erbij neerleggen dat dit zo goed mogelijk zal gebeuren, nooit definitief en altijd reversibel.

Gerechtelijk onderzoek Enquête judiciaire

01.39 **Hans Bonte** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, de vraag die ik u nu stel, is niet nieuw, ook niet in uw oren.

Daarnet hebben we al gesproken over de opvolging en over de problematiek van de aanpak van radicalisme. De effectieve onderbemanning en ook het gebrek aan uitrusting van het federaal parket in Halle-Vilvoorde begint ons effectief parten te spelen. Zeker en vast gaat het ook over de afwezigheid van een justitiehuis in die regio. Dat heeft onder meer tot gevolg dat de opvolging van mensen die bijvoorbeeld met een enkelband door het leven gaan, gaten vertoont.

Mijnheer de minister, daarom is mijn vraag bijzonder duidelijk.

Wanneer zal het kersvers parket van Halle-Vilvoorde beschouwd worden als een volwaardig parket, zodat het dezelfde instrumenten en manschappen krijgt, en bijvoorbeeld ook een laboratorium om onderzoeken uit te voeren, net als alle andere parketten? Wanneer wordt daaraan invulling gegeven?

De vorige keer hebt u een en ander in perspectief gezet en ik vraag mij af hoe het daar nu mee staat. Ook aan het justitiehuis is er hoge nood, willen wij het radicalisme efficiënt kunnen opvolgen.

01.40 **Georges Dallemagne** (cdH): Monsieur le président, mes questions sont adressées au ministre de la Justice.

Monsieur le ministre, je comprends que vous ne puissez pas dire grand-chose de l'enquête en cours, et qu'il n'est pas souhaitable que l'on touche au secret de l'instruction, ni que l'on mette en danger les devoirs d'enquête à réaliser.

D'une part, j'aurais voulu savoir le nombre de personnes qui ont été arrêtées et les motifs d'incrimination.

D'autre part, le juge Claise s'est étonné que nous n'ayons pas de juge spécialisé en matière de financement du terrorisme. Cette question est aujourd'hui très importante. Est-ce exact? Comment ces enquêtes sont-elles menées aujourd'hui? N'y aurait-il pas lieu d'avoir un magistrat formé, capable de suivre ces questions de financement du terrorisme?

01.41 Minister **Koen Geens:** Wat de vragen van collega Bonte betreft, heeft het parket Halle-Vilvoorde een wettelijk kader van 24 magistraten dat a rato van 21 magistraten is ingevuld. De 22^{ste} is ingevolge een voordracht van de Hoge Raad voor de Justitie benoemenswaardig nog voor het einde van dit jaar. Bovendien werden een eerste substituut-krijgsauditeur en vijf Franstalige magistraten gedelegeerd bij het parket van Halle-Vilvoorde.

Wat de invulling betreft van het personeelskader van het gerechtspersoneel, ontbreken er thans 14,7 fulltime equivalenten op een totaal van 83. Om dit tekort op te vangen heb ik de mogelijkheid geboden om vijf tijdelijke personeelsleden aan te werven. Er werden tevens acht statutaire vacante plaatsen gepubliceerd en de selectie- en aanwervingsprocedures daarvoor zijn bezig.

Het recente koninklijk besluit tot vaststelling van de personeelsformatie van de federale politie bepaalt de totale capaciteit van de federale gerechtelijke politie Halle-Vilvoorde op 114 FTE's. Dit betreft een versterking met 16 ten opzichte van de vorige tabel, van 98 naar 114. Procentueel betreft dit een capaciteitsuitbreiding met 16,33 %. Dit is procentueel de op één na grootste versterking onder alle 14 federale gerechtelijke politie-eenheden. Met andere woorden, slechts een gerechtelijke directie doet beter dan de FGP Halle-Vilvoorde qua uitbreiding van capaciteit.

In november 2009 verscheen het kaderbesluit 2009/905/JBZ over de accreditatie van aanbieders van forensische diensten binnen het domein van de technische en wetenschappelijke politie. Voor België is het Europees kaderbesluit van toepassing op de eenheden van de Algemene directie van de gerechtelijke politie die actief zijn binnen het domein van de forensische wetenschappen, meer bepaald de labo's van de technische en wetenschappelijke politie en andere eenheden die instaan voor de opsporing, verwerking en analyse van sporen, zoals de centrale labo-eenheid en de gerechtelijke identificatiedienst. De toekomstige handhaving dan wel oprichting van politielabo's is afhankelijk van het behalen van de noodzakelijke accreditatie volgens de eisen van het Europees kaderbesluit.

Dat proces verloopt in vijf fasen en is momenteel nog aan de gang. Vooruitlopen op de audit van de huidige situatie en de toekomstige accreditatie is voorbarig. Samen met collega-minister Jambon moet ook het kostenplaatje van die accreditatie in rekening worden gebracht bij het nemen van een beslissing na raadpleging van diverse partners, zoals het College van procureurs-generaal wat betreft het strafrechtelijke beleid en de federale politie voor het organisatorische aspect.

Slechts begin volgend jaar zal het accreditatiedossier voldoende rijp zijn voor een eerste gezamenlijke beslissing. Die zal richtinggevend zijn voor het behoud dan wel de inplanting van de labo's in de schoot van de federale gerechtelijke politie. In afwachting zou het niet wijs zijn om nu al definitieve uitspraken te doen. Wat de personeelsformatie van het parket zelf betreft is het kader, zoals ik daarstraks al heb gezegd, ingevuld ten belope van 22 op 24 met een aantal delegaties.

Wat het justitiehuis betreft, is het volgens de bevoegde minister van de Vlaamse Gemeenschap, Jo Vandeurzen, de bedoeling om antennes van het Nederlandstalig justitiehuis te Brussel te creëren in Asse, Halle en Vilvoorde. Hij heeft me beloofd om de aanwervingen daarvoor op korte termijn te laten gebeuren.

En ce qui concerne la question sur l'état d'avancement des enquêtes en cours avancée par M. Dallemagne, il faut savoir que, dans le cadre de l'enquête judiciaire belge ouverte après les attentats de Paris, quarante personnes ont été privées de leur liberté pour vérification et audition, six personnes ont été placées sous mandat d'arrêt dans le dossier principal, toutes inculpées d'assassinat terroriste et de participation à une activité d'un groupe terroriste.

L'une de ces six personnes a été, en outre, inculpée de détention et de transport illégal d'armes soumises à autorisation sans disposer des autorisations requises.

Dans un dossier connexe, deux personnes ont été placées sous mandat d'arrêt du chef de participation aux activités d'un groupe terroriste et une personne a été remise en liberté sous condition suite à la découverte d'une arme chez elle lors d'une perquisition.

À propos de l'inexistence d'un juge d'instruction spécialisé en matière de financement du terrorisme, l'arrêté royal du 22 mai 2006 fixant les quotas des juges d'instruction spécialisés pour instruire les infractions en matière de terrorisme détermine le contingent comme suit, en fonction du nombre de dossiers ouverts en la matière auprès du parquet fédéral en lien avec chaque ressort de la cour d'appel: quatre pour le ressort de Bruxelles; trois pour Liège dont un justifiant de la connaissance de la langue allemande; deux pour chacun des autres ressorts (Anvers, Gand et Mons).

Ces treize juges d'instruction ont été désignés par les premiers présidents des cours d'appel sur avis du procureur fédéral basé sur l'article 79, § 2 du Code judiciaire. Cet article précise que ces juges d'instruction doivent disposer d'une expérience utile pour l'instruction des infractions visées aux articles 137 à 141 du Code pénal. Cette désignation n'a aucune incidence sur leur statut, ni sur leur affectation. En vertu de ces désignations, ils traitent prioritairement les dossiers dont ils sont saisis sur la base de l'article 47.12, § 3 du Code d'instruction criminelle.

Le juge d'instruction le plus ancien désigné par le premier président de la cour d'appel de Bruxelles assure, en tant que doyen, la répartition des dossiers dont il est saisi par le procureur fédéral en vertu de cet article. Il s'agit actuellement du juge d'instruction De Coster. Ces magistrats mènent également les instructions en matière de financement du terrorisme.

Au vu de la situation actuelle, il m'est proposé d'élargir le cadre des juges d'instruction spécialisés en matière de terrorisme à Bruxelles à concurrence de deux francophones et un néerlandophone. Une telle extension nécessite une modification de l'arrêté royal précité du 22 mai 2006. Cette suggestion émane du ministère public, en particulier du procureur fédéral à la demande des juges bruxellois spécialisés en matière de terrorisme. Elle est motivée par l'augmentation considérable du nombre de dossiers de terrorisme du parquet fédéral, principalement situé à Bruxelles, et par la charge de travail des juges bruxellois spécialisés qui en découle.

Une telle décision n'aurait pas d'implication budgétaire. Elle porte, en effet, sur la désignation de juges d'instruction en fonction sans extension du cadre.

J'ai donné instruction à mes services de me fournir, dans les meilleurs délais, une proposition d'amendement de l'arrêté royal en question.

Les formations de base et continues en matière de terrorisme paraissent suffisantes. Elles sont offertes par l'Institut de formation judiciaire aux juges d'instruction qui le souhaitent.

Quant à votre dernière question, je rappellerai, sans me référer à l'article 122 du Règlement de la Chambre, que le ministère public ne peut généralement fournir de données statistiques dans le bref délai imparti pour répondre aux questions orales. En outre, dans ce cas précis, aucun détail ne pourrait être divulgué qui risquerait de mettre en danger les instructions en cours. Je puis néanmoins souligner que chaque instruction en matière de terrorisme comporte un volet financier si des indices le justifient.

01.42 Hans Bonte (sp.a): Mijnheer de minister, ik zal de cijfers bekijken.

Ik dank de minister vooral voor de verwijzing naar de positieve beslissing van zijn Vlaamse collega-minister om in de Rand antennes van het justitiehuis op te richten. Dat is iets waar de Rand al lang naar vraagt.

<u>01.43</u> **Georges Dallemagne** (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses aux deux questions.

Pour ce qui est de la deuxième question, en matière de juge spécialisé en matière de financement du terrorisme, je ne peux que soutenir les démarches qui sont en cours aujourd'hui. C'est évidemment un élément important. Je ne demandais que le nombre d'affaires en cours. Il ne s'agissait pas de poser une question extrêmement délicate sur le contenu des instructions. Je comprends que vous n'ayez pas la réponse à cette question.

Je me permettrai peut-être d'y revenir ultérieurement.

Wapens

Armes

<u>01.44</u> **Stefaan Van Hecke** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, ik kan mijn betoog vrij kort houden, want ik heb u al een vraag gesteld over de stand van zaken van de oprichting van het coördinatiecomité voor de strijd tegen de illegale wapenhandel. Die oprichting wordt al sinds 2012 aangekondigd. Ik heb intussen gemerkt dat het koninklijk besluit dat die oprichting regelt, gepubliceerd is in het *Belgisch Staatsblad* op 9 november 2015. Bij de lezing daarvan zijn de meeste van mijn vragen beantwoord, namelijk die over de samenstelling.

Er rest eigenlijk maar één vraag, mijnheer de minister. Hoe zal dit coördinatiecomité werken? Ik lees enkel dat het minimaal vier keer per jaar zal bijeenkomen. Hoe zullen de 12 vertegenwoordigers van de 12 diensten – bijna een Mexicaans leger – die allemaal betrokken zijn bij de strijd tegen illegale wapens, concreet te werk gaan? Welke concrete actiepunten mogen wij verwachten die op het terrein vooruitgang moeten brengen?

01.45 Minister Koen Geens: Mijnheer Van Hecke, ik ben u dankbaar voor de inkorting van uw vraag.

Het voorzitterschap en het secretariaat van het comité zullen worden uitgeoefend door het directoraatgeneraal Wetgeving van mijn administratie, dat de betrokken ministers, autoriteiten en diensten reeds heeft verzocht vertegenwoordigers aan te duiden, zodat voor het einde van het jaar een eerste vergadering kan worden georganiseerd.

Het feit dat het voorzitterschap en het secretariaat worden uitgeoefend door het directoraat-generaal Wetgeving van mijn administratie zou u op zich al moeten kunnen geruststellen. Het ligt voor de hand dat het comité zal moeten werken met een reglement van inwendige orde, dat het tijdens de eerste vergadering zal vastleggen. Voor alle zekerheid wil uw dienaar daaraan deelnemen.

Te gelegener tijd mag u mij deze vraag opnieuw stellen. Ik doe mijn uiterste best om voor het eind van het jaar het comité voor de eerste keer bijeen te krijgen.

01.46 **Stefaan Van Hecke** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, ik zal u hier regelmatig over ondervragen.

Ik meen dat het heel goed is dat het comité binnenkort kan starten. De oprichting alleen is natuurlijk niet voldoende. Wij verwachten ook dat de kat muizen vangt, of in dit geval wapens.

Religie Religion

O1.47 Koen Metsu (N-VA): Mijnheer de minister, mijn vraag gaat over het vertrek van de imam van moskee De Koepel naar Syrië en de informatiedoorstroming van VSSE naar de deelstaten.

Mijnheer de minister, vorige week hebben we via de pers vernomen dat de bekende imam Youssef E.G. naar Syrië is vertrokken om zich aan te sluiten bij de radicale moslimgroepering om de jihad te gaan voeren. De man predikte in moskee El Mohsinien in Berchem, El Tah El Nasser in Hoboken en De Koepel in Borgerhout. Alleen al in de moskee in Berchem kwamen per week 1 000 gelovigen. Hij kon dus enorm veel mensen bereiken. Alle drie de moskeeën stonden bekend als gematigd. Helaas moeten we vaststellen dat de imam desondanks is vertrokken om zich in naam van God aan te sluiten bij een terroristische organisatie.

Er zijn veel zaken die men over deze episode kan opmerken, maar een van de meest frapperende gaat over de informatie-uitwisseling tussen de Veiligheid van de Staat en Vlaanderen in deze materie.

Blijkbaar is het zo dat de Veiligheid van de Staat op de hoogte was van de problemen in moskee De Koepel, maar dit niet aan de bevoegde Vlaamse instanties heeft gemeld. Nochtans is Vlaanderen bevoegd voor de erkenning van moskeeën en is zo'n informatie cruciaal. Er bestaat een samenwerkingsakkoord tussen het federale niveau en het Vlaams niveau over informatie-uitwisseling, maar in dit geval werd het blijkbaar niet correct toegepast.

Klopt het dat de Veiligheid van de Staat op de hoogte was van een probleem in moskee De Koepel? Werd Vlaanderen hiervan op de hoogte gebracht? Zo ja, wanneer? Zo neen, waarom niet?

Is het huidige samenwerkingsakkoord in principe voldoende om dergelijke informatie-uitwisseling te garanderen? Zo neen, wanneer zal u het samenwerkingsakkoord aanpassen om die informatie-uitwisseling te optimaliseren? Zo ja, hoe zal u er op toezien dat het samenwerkingsakkoord strikt zal worden gerespecteerd?

Philippe Pivin (MR): Monsieur le ministre, la reconnaissance des mosquées relève de la compétence des Régions, comme vous l'avez encore souligné lors d'une intervention que j'avais faite à votre intention voici quelques semaines. Mais, dans la procédure en vigueur, les services du ministre fédéral en charge des cultes doivent rendre un avis aux autorités régionales. Nous avons pu constater qu'actuellement, un grand nombre de mosquées ne sont pas reconnues par les pouvoirs publics, ceci notamment en Région bruxelloise.

Considérant cette constatation ainsi que les mesures annoncées par le gouvernement concernant les faits de prêches extrémistes ainsi que les récentes déclarations d'un membre du gouvernement régional bruxellois dans la presse – le ministre-président avait indiqué que le fédéral rendait ses avis avec retard –, je souhaite vous demander quelles sont les procédures actuellement en cours de traitement au sein des services fédéraux et qui seraient en attente de transmission aux autorités régionales, et plus particulièrement à celles de la Région de Bruxelles-Capitale.

01.49 Minister **Koen Geens:** Mijnheer de voorzitter, als antwoord op de vraag van de heer Metsu, de moskee De Koepel staat bij de staatsveiligheid niet gekend als problematisch, radicaal of extremistisch. Ook Youssef E.G. die daar werkzaam was, was niet gekend als radicaal. Voor zijn vertrek naar Syrië heeft hij nooit specifiek de aandacht van de inlichtingendiensten getrokken. Bij de lokale moslimgemeenschap nam men eveneens met verbazing kennis van zijn vertrek.

Youssef E.G. was in De Koepel werkzaam als niet-erkende imam. Zijn wedde werd bijgevolg niet betaald door de FOD Justitie. Hij bekleedde in het bijzonder de functie van tweede imam.

Mijnheer Metsu, in het kader van het door u vernoemde samenwerkingsakkoord van 2 juli 2008 tussen de federale overheid, de Gewesten en de Duitstalige Gemeenschap bestaat de werkgroep Advies van de Veiligheid van de Staat. Deze werkgroep doet dienst als overlegplatform waar alle federale en deelstatelijke overheidsinstanties met bevoegdheden op het vlak van erediensten en inlichtingendiensten rond de tafel worden gebracht. Vragen omtrent de erkenning van moskeeën en de opvolging van erkende moskeeën worden hier behandeld. Er is bijgevolg op regelmatige basis rechtstreeks overleg tussen de staatsveiligheid en de Vlaamse overheid.

Daarnaast en in aanvulling van dit overlegplatform gaan mijn diensten op dit ogenblik na in welke mate een globaal samenwerkingsakkoord tussen de dienst voor de Veiligheid van de Staat en de Gemeenschappen en Gewesten mogelijk is. Het is een feit dat in het licht van de in België bestaande bevoegdheidsverdeling tussen de federale overheid en de deelstaten het deelstatelijke bestuursniveau steeds belangrijker wordt voor de dienst voor de Veiligheid van de Staat, dit zowel als informatiebron als in de hoedanigheid van inlichtingen afnemen.

Pour ce qui concerne la question de la reconnaissance des mosquées et l'avis fédéral à ce sujet, comme vous l'indiquez, les demandes de reconnaissance des communautés islamiques sont introduites auprès des Régions par l'organe représentatif du culte islamique qui est l'Exécutif des musulmans de Belgique. Actuellement deux dossiers sont introduits par la Région flamande et six par la Région de Bruxelles-Capitale auprès du SPF Justice pour avis.

Ces dossiers sont en cours de traitement. Les mesures annoncées le 19 novembre dernier par le premier ministre, lors de la déclaration du gouvernement à la Chambre sur le terrorisme, en font partie. Nous mettons en place les crédits budgétaires nécessaires pour la reconnaissance de nouvelles communautés islamiques pour les trois Régions.

Dreigingsniveau 3 en 4 Niveaux de menace 3 et 4

01.50 **Franky Demon** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik zal heel concreet en snel mijn vragen stellen.

Na de aanslagen in Parijs werden er aan de grenzen acties ondernomen. De grens met ons land werd als het ware beter bewaakt aan beide kanten. Al snel werd echter duidelijk dat die bewaking met mensen niet houdbaar is. Op verschillende posten waren er geen manschappen aanwezig.

Er is al lang sprake van een goed cameraschild in West-Vlaanderen. Op enkele plaatsen zijn er al ANPR-camera's geplaatst. Nu merken wij dat er, bijvoorbeeld aan kleine grensovergangen, containers geplaatst worden of dat plaatselijke burgemeesters installaties aanbrengen waardoor de doorgang niet mogelijk is.

Mijnheer de minister, zijn er concrete acties rond het volledig cameraschild in West-Vlaanderen? Wil u stelselmatig overgangsposten verbeteren door er camera's te plaatsen? Hebt u daarover ook contact met bijvoorbeeld Vlaams minister Weyts, onder andere om de financiering daarvan te bespreken? Heel concreet vraag ik u dus hoever het staat met het zo noodzakelijke cameraschild aan de grenzen in West-Vlaanderen.

De voorzitter: De heer Bonte is niet meer aanwezig.

<u>01.51</u> **Philippe Pivin** (MR): Monsieur le ministre, si je comprends bien la situation telle qu'elle existe aujourd'hui, les communes, en tout cas en Région de Bruxelles-Capitale, ont, dans le cadre du plan régional de sécurité, désigné un référent "radicalisme".

Vous avez, dans le cadre des moyens fédéraux et gouvernementaux, octroyé des moyens complémentaires à certaines communes, moyens qui permettent également la désignation d'un référent complémentaire, plus particulièrement dédicacé à ces communes. On a cité les communes tout à l'heure. Il y en a quatre à Bruxelles, deux en Wallonie et quatre en Flandre également.

Ce que je constate sur le terrain, c'est que les personnes désignées comme référents ont une sensibilisation à la matière du radicalisme et non une véritable formation.

Je voudrais par conséquent savoir ce qui existe dans les autres Régions du pays. En effet, je suis concerné par ce qui se passe en Région bruxelloise et je sais que 19 personnes sont désignées comme référents locaux et donc sensibilisées mais pas nécessairement formées. J'ignore ce qu'il se passe à ce sujet en Flandre ou en Wallonie. J'aurais donc souhaité un petit éclairage de votre part et examiner ce que le gouvernement fédéral pouvait mettre en place pour permettre une meilleure formation des personnes qui sont actuellement sensibilisées dans le cadre de ces petits modules.

En effet, j'ai le sentiment que les personnes qui, dans nos communes, sont dédicacées à la lutte contre le radicalisme ne sont pas dotées des outils ou de l'expérience suffisante pour y parvenir. Dans quelle mesure le fédéral peut-il intervenir en la matière?

01.52 Minister **Jan Jambon:** Mijnheer de voorzitter, mijnheer Demon, op uw vragen over het cameraschild West-Vlaanderen kan ik het volgende antwoorden.

De aanpak met ANPR-camera's in het algemeen, en in het bijzonder gericht op de grensgebieden, is een van de projecten die ik zal indienen met betrekking tot het budget van 400 miljoen.

Monsieur Pivin, concernant les fonctionnaires de déradicalisation, l'administration de l'Intérieur prévoit des formations. Elles existent et ont lieu régulièrement au sein de notre SPF. Il y a un service de déradicalisation au sein duquel des formations sont prévues. Je vous informerai le plus rapidement possible de leur organisation concrète.

<u>01.53</u> **Philippe Pivin** (MR): Nous n'avons alors peut-être pas – mais quand je dis nous, ce n'est pas uniquement chez moi – une information complète à ce sujet. En effet, nos fonctionnaires échangent entre eux au sein de la Région mais ils ne sont apparemment en contact qu'avec la Région de Bruxelles-Capitale. J'apprends ici à l'instant qu'il existe des formations au niveau de l'administration fédérale, ce qui me paraît d'ailleurs une excellente chose.

01.54 **Franky Demon** (CD&V): Mijnheer de minister, het is goed dat u de ANPR-camera's wilt financieren in het kader van die 400 miljoen.

Toch vind ik het belangrijk te onderstrepen dat er verschillende overgangsposten en grensposten zijn. Zolang er gaten bestaan, waarbij bijvoorbeeld twee of drie grensovergangen geen camera krijgen, zal snel

duidelijk zijn waarlangs de vluchtwegen lopen. Ik denk daarom dat u echt moet gaan voor een volledig sluitend cameraschild. Wij kunnen daaromtrent leren uit plaatsen waar nu al dergelijke camera's opgesteld staan, bijvoorbeeld aan de grens met Nederland, waar andere vormen van criminaliteit bestaan, en die opstellingen moeten mee bekeken worden. Toch wil ik u vragen om prioriteit te verlenen aan het cameraschild met Frankrijk.

Molenbeek Molenbeek

Le **président**: Le dernier thème de cette après-midi porte sur Molenbeek.

Nawal Ben Hamou (PS): Monsieur le ministre, j'avais prévu toute une série de questions auxquelles vous avez partiellement répondu mais je voudrais tout de même revenir sur vos propos assez rudes envers la commune de Molenbeek et ses habitants. Vous avez dit, et ça a été repris à plusieurs reprises par mes collègues, vouloir faire le ménage. Vous avez aussi et surtout fait mention d'un plan qui concerne la commune et ses habitants.

J'ai été interpellée par votre projet d'envoyer des agents du SPF Intérieur. Je souhaiterais savoir comment sera envisagé ce plan spécifique à Molenbeek. Comporte-t-il un volet réel de prévention? Je parle bien de prévention, pas de dissuasion, c'est un volet nécessaire également. Comment se décline ce volet? Et surtout, quel sera le rôle de ces fonctionnaires que vous comptez envoyer à Molenbeek? S'agit-il de prévention ou de collaboration avec les services de police ou la commune?

<u>01.56</u> **Jan Jambon,** ministre: Madame Ben Hamou, on a en effet répondu à pas mal d'éléments concernant Molenbeek. Dans les jours ou les semaines qui viennent, je présenterai un projet pour Molenbeek et peut-être d'autres sites à Bruxelles. Il est en tout cas clair - et je l'ai toujours dit - que je le ferai en concertation avec les différents pouvoirs: la commune, les zones de police et les Régions.

On ne peut pas nier les liens entre Molenbeek et le terrorisme. On doit faire quelque chose. Mais, je le répète, en collaboration avec tous les niveaux. Le plus important, et je sens que la volonté est présente aux différents niveaux, est de pouvoir rassembler les différents pouvoirs pour agir.

Vous êtes intervenue à propos de ma proposition de confier aux agents du SPF Intérieur la mission d'enregistrer les habitants. Très peu de temps après les attentats de Paris, j'ai rencontré, en compagnie du premier ministre, Mme la bourgmestre de Molenbeek. Lors de notre entrevue, elle a soulevé le problème de l'enregistrement des personnes et des habitations de sa commune.

En matière de sécurité, il est primordial de savoir qui se trouve sur notre territoire. C'est vrai pour les réfugiés mais c'est aussi vrai pour les habitants d'une commune. C'est la raison pour laquelle j'ai émis cette proposition tout en envisageant la mise à disposition de la commune d'agents supplémentaires.

Il s'agit d'une proposition dans le but de collaborer, ensemble, pour résoudre cette problématique. Il ne faut pas attendre jusqu'à la mise en place d'un plan global car il y a urgence. Nous allons voir comment mettre tout cela en pratique.

Je me rends compte que ce travail peut être dangereux. Nous devons aider les fonctionnaires communaux et du SPF Intérieur et prévoir un soutien policier, si nécessaire.

Je ne veux pas anticiper et dire que nous devons toujours envoyer des policiers avec eux. Il faut voir aussi où est le danger. Je suis prêt à accorder un soutien de forces policières, si c'est nécessaire.

01.57 Nawal Ben Hamou (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Vous avez parlé de radicalisme. Il est certes indéniable qu'il y a eu plusieurs départs de Molenbeek, mais aussi d'autres communes. Il faut le préciser.

Vous vous dites également disposé à envoyer des agents pour venir en aide à la commune, mais ce qu'il faut concrètement à la commune, ce sont des policiers. Vous vous y engagez à condition que ce soit nécessaire, mais ce qu'il faut, c'est recruter. C'est ce que la commune demande parce qu'il y a un travail judiciaire à réaliser et qu'il ne peut l'être que par du personnel policier. On ne demande pas du personnel

temporaire. C'est un travail à faire sur le long terme. Le problème touche le cœur de notre société. Le travail doit être fait correctement. Ce ne sont pas quelques missions de sécurité qui vont résoudre le problème.

Je vous ai posé la question de la prévention, vous n'avez pas répondu. Qu'allez-vous faire pour dissuader ces jeunes de partir? La commune attend aussi un plan préventif.

Vous lancez un slogan "à la Sarkozy", vous déclarez à la presse que vous allez nettoyer Molenbeek, mais concrètement cela consiste en quoi? Les Molenbeekois attendent une réponse aussi parce qu'ils ont été stigmatisés par vos propos. Dans ces moments difficiles, j'estime qu'en tant que ministre, vous ne devez pas stigmatiser toute une commune. Ce n'est pas un discours à tenir surtout vis-à-vis de la population qui n'y est pour rien.

Si vous pouvez faire quelque chose, c'est bien de recruter du personnel policier pour travailler correctement dans les quartiers. Mais le fait d'envoyer temporairement des agents pour vérifier des adresses, je ne vois pas à quoi cela va servir. Vous allez installer un climat de suspicion.

Je n'ai pas eu de réponse en ce qui concerne la prévention.

Le **président**: Toutes les questions ont été traitées. Les échanges de vues ont eu lieu. Le timing est respecté.

01.58 **Alain Top** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, ik had ook een vraag ingediend over het Schengeninformatiesysteem. Kan ik het antwoord schriftelijk krijgen? Dat thema is behandeld terwijl ik niet aanwezig was.

Le **président**: Le thème a été traité en premier et les échanges de vue ont eu lieu. M. le ministre peut vous communiquer sa réponse écrite.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 17.32 heures. De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.32 uur.